

VRS

n° **373**
avril/mai/juin
2008
Prix au numéro : 8€



La Vie de la recherche scientifique

Sciences et citoyenneté

- Éditorial:** la science, enjeu de démocratie.

- CNRS:** le schéma stratégique ou l'autonomie bafouée.

- Science et liberté:** l'essence des sciences.

- Expertise collective:** expression de la communauté scientifique.

- Comprendre les enjeux scientifiques:** quelle formation et quelle culture pour le citoyen ?

- Hors champ :** la pensée anti-68.

Pourquoi je suis à la GMF ?

"Parce que c'est une très bonne assurance pour ma voiture"



"... que leurs tarifs sont vraiment ajustés"



"... qu'ils me protègent même au travail"



"... que c'est aussi l'assurance de ma maison,"



et qu'il ya des contrats adaptés pour tous ceux qui y vivent !



GMF, 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.

Un seul numéro : GMF au **0820 809 809** (0,12€ TTC/mn) ou sur **www.gmf.fr**

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle
Entreprise régie par le Code des assurances - 45930 Orléans cedex 9 et ses filiales GMF Assurances et la Sauvegarde.



La science enjeu de démocratie

Construire la « société de la connaissance » apparaît comme un défi exaltant. Encore faut-il s'interroger pour savoir qui mettra les connaissances à son service.

Par la promotion d'une culture de projets, le pouvoir politique vise à mettre la connaissance au service de la compétitivité à court terme. Il lui faut pour cela réduire l'indépendance d'expression des scientifiques. Le « Pacte pour la recherche » et la loi « Liberté et responsabilité des universités » poursuivent cet objectif : exclure progressivement tout représentant élu des instances consultatives.

Aujourd'hui, au nom de la « visibilité », Valérie Pécresse restructure les organismes nationaux de recherche et veut démanteler le CNRS, le plus visible des organismes de recherche européens. Les contraintes qu'elle a imposées aux consultations n'ont pas suffisamment étouffé, à son goût, la voix des représentants de la communauté scientifique. Elle a donc brutalement interrompu la concertation qu'elle avait fait semblant d'accepter et choisit d'annoncer les décisions qu'elle avait déjà prises ou qui lui avaient été dictées par le président de la République.

Ce diktat met au jour son mépris déjà affiché pour les élus de la communauté scientifique au prétexte que « les électeurs votent pour leurs copains ». L'enjeu est clairement placé sur le terrain de la démocratie. La démarche scientifique, fondée sur la raison, s'érige contre « toutes les clôtures dressées par les intérêts et les pouvoirs ». Elle sous-tend, sur le long terme, la résistance des scientifiques qui s'inscrit sous le signe de la « marche de tous les savoirs ».

La science ouvre aujourd'hui la perspective de diriger l'évolution de l'homme et de la société. Les progrès de la génétique posent la question de l'eugénisme. Les sciences de l'environnement cherchent à construire un développement durable. Les technologies liées aux sciences de la communication mettent en cause la liberté individuelle. Sur tous ces terrains, les scientifiques doivent s'engager dans le débat public. Notre dossier consacré à la science et la citoyenneté présente les questionnements et les réflexions de scientifiques et de citoyens engagés dans la diffusion des connaissances. ■



Le 24 mai 2008



Jean-Luc Mazet
Secrétaire général du SNCS-FSU

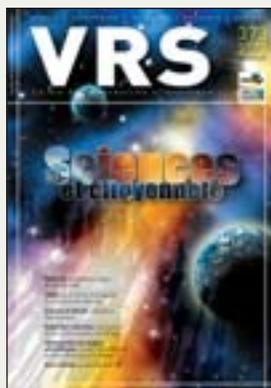
Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51
Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr
www.sncs.fr



Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56
Courriel : accueil@snesup.fr
www.snesup.fr



→ **Directeur de la publication** : Jean-Luc Mazet → **Rédacteurs en chef** : François Bouillon et Jean-Marc Douillard → **Comité de programmation** : Les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP → **Ont participé à ce numéro** : Noël Bernard, Michel Blay, François Bouillon, Marcel Brissaud, Philippe Büttgen, Jacques Fossey, André Giordan, Constance Hammond, Pierre-Benoît Joly, Christophe Lebel, Dominique Lecourt, Laurent Lefèvre, Jean-Marc Lévy-Leblond, Jean-Luc Mazet, Patrick Monfort, Dominique Pestre, Henri Pézerat, Hervé Prévost, Monique Sené, Jean-Paul Thomas → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard → **Illustration** : Couverture : ©KATERINA FEDOROVA/FOTOLIA.COM, ©RAIMUNDAS/FOTOLIA.COM → **Impression** : Imprimerie SENPQ, 35 rue Victor Hugo 93500 Pantin → **Routage** : Improfi → **Régie publicitaire** : ■ Com d'habitude publicité, 25 rue Fernand Delmas, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 0555241403. Fax : 0555180373. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (contact@comdhabitude.fr/www.comdhabitude.fr) → **Promotion** : Annie Huet → **Informatique, Web** : Hatem Dourai → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le **SNCS-FSU**, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 0145075870 — Fax : 0145075851 — sncs@cnrs-bellevue.fr. **Commission paritaire** : 0409 S 07016. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**. Prix au numéro : 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros) : 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).

→ ÉDITORIAL	p. 03
La science, enjeu de démocratie. Jean-Luc Mazet	
→ ACTUALITÉS	p. 06
CNRS : le schéma stratégique ou l'autonomie bafouée. Jacques Fossey	p. 06
Sciences humaines et sociales : le dénouement de deux mois de crise. Philippe Büttgen	p. 08
INRIA et CNRS s'arrachent les STIC. Section INRIA du SNCS.	p. 10
Retraites : enseignement supérieur et recherche concernés. Marcel Brissaud	p. 11
Recrutement des enseignants-chercheurs : grenouille et cafouille. Noël Bernard	p. 12
→ SCIENCES ET CITOYENNETÉ	p. 15
Science et liberté : l'essence des sciences. Michel Blay	p. 16
Recherche, innovation et responsabilité sociale : notes pour une nouvelle politique scientifique. Jean-Marc Lévy-Leblond	p. 19
Science, société, démocratie : vers un contrat social différent et plus riche. Dominique Pestre	p. 22
« L'expertise des profanes ». Pierre-Benoît Joly	p. 24
Principe de précaution et génie génétique : le débat sur la science s'engage sur l'environnement. Dominique Lecourt	p. 25
Regard littéraire sur la médicalisation : vers une médecine laïque. Jean-Paul Thomas	p. 28
Nucléaire, santé publique et expertise indépendante : « La réaction du pouvoir évolue toujours entre surdité et contestation ». Henri Pézerat, Monique Sené	p. 30
Lobby du sel : Pierre Meneton gagne son procès. Laurent Lefèvre	p. 33
Santé publique : « L'AFSSA réalise une expertise indépendante ». Patrick Monfort	p. 34
L'expertise collective : expression de la communauté scientifique. Jean-Luc Mazet	p. 36
Comprendre les enjeux scientifiques : quelle formation et quelle culture pour le citoyen ? André Giordan	p. 38
Les Francas, acteurs de pratiques de découverte scientifique et technique. Hervé Prévost	p. 41
Les Petits Débrouillards : une expérience de vulgarisation scientifique. Christophe Lebel	p. 42
Tous Chercheurs : les lycéens expérimentent les sciences pour mieux les comprendre. Constance Hammond	p. 43
→ ZOOM	p. 44
Manifeste : La raison, la recherche scientifique et l'avenir de la planète.	
→ HORS CHAMP	p. 46
La pensée anti-68 : un essai dénonce ses paralogismes. François Bouillon	p. 46
→ HOMMAGE À	p. 48
Jean-Jacques Chevrie (1930-2008)	
→ ABONNEMENT/ADHÉSION	p. 50

La **revue** de l'Institut de recherches de la FSU

nouveaux regards

40

Revue de l'Institut de recherches de la FSU

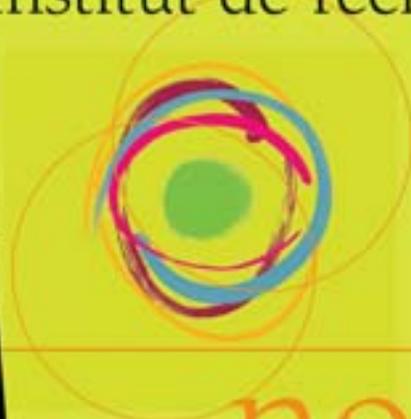
CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES
Faire durer l'instant...
un vent de révolte



NUMÉRO SPÉCIAL
Mai 68
aujourd'hui

GRAND
ENTRETIEN

REGARDS SUR
L'INSTITUT



n° 40

nouveaux regards

NUMÉRO SPÉCIAL

Mai 68 aujourd'hui

avec René Mouriaux, Gérard Mauger, Louis Gruel, Danielle Tartakowsky, Jeffrey Tyssens, Robi Morder, Jean-Philippe Legeois, Alain Monchablon, Christian Laval, Alain Dalançon, Xavier Vigna, Patrick Silberstein, Christian Chevandier, Raphael Szajnfeld, Gil Delannoï, Denis Paget, Michel Deschamps, Louis Astre, Serge Audier...

MAI 1968 AU RISQUE DES SCIENCES SOCIALES car nous avons voulu éviter l'écueil de l'essayiste, du grand témoin autorisé par sa participation historique à l'événement, du philosophe construisant une métaphysique à l'usage du public. Hormis quelques témoignages de militants anonymes à cette époque et les articles de quelques syndicalistes qui travaillent avec l'institut de recherches la FSU, l'essentiel du dossier est composé par les travaux de chercheurs en sciences sociales. Leurs contributions torquent souvent le cou à quelques idées reçues.

LES SCIENCES SOCIALES AU RISQUE DE MAI 1968 dans la mesure où on lira dans les contributions que des modèles d'analyse dominants dans certaines sciences sociales, comme la sociologie par exemple, sont contestables voire falsifiables. Qu'il faut probablement pour comprendre cet événement construire de nouveaux modèles explicatifs.

ABONNEMENT ET COMMANDES

Nom et prénom

Adresse complète

Je m'abonne à
Nouveaux Regards :

pour 1 an (4 numéros) : 22 euros

pour 2 ans (8 numéros) : 40 euros

Je commande le ou les
numéro(s) suivant(s) :

Total

3 euros par numéro jusqu'au n° 31

6 euros à partir du n° 32

(tous les prix s'entendent port compris)

Chèque à l'ordre de l'Institut de la FSU

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas

Tél. : 01 41 63 27 60

institut@institut.fsu.fr

www.institut.fsu.fr

CNRS

Le schéma stratégique ou l'autonomie bafouée

JACQUES FOSSEY

MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNCS.

A lors que le gouvernement vante les vertus de la loi LRU (1) qui, selon lui, permet aux établissements universitaires d'accéder à une réelle autonomie, il a un comportement totalement interventionniste concernant le CNRS. Il définit notamment les orientations du schéma stratégique de l'organisme qui, légalement, relève de la responsabilité de son conseil d'administration. Ainsi on a appris par la dernière interview de Valérie Pécresse dans *Le Monde* du 20 mai que la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur avait décidé de « sortir » du CNRS les sciences de la vie et les sciences informatiques.

L'objectif principal de cet interventionnisme ministériel est clairement annoncé dans les rapports gouvernementaux. Il s'agit d'instaurer un pilotage serré de la recherche publique. Pour cela, on multiplie les structures intermédiaires. On

les spécialise, on les met en concurrence, etc. afin de mieux les piloter, tout en leur donnant l'impression de les responsabiliser.

La loi sur la recherche votée en avril 2006 a créé à cet effet les fondations de recherche, les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), et diverses agences spécialisées comme l'ANR et l'AERES. Ce dispositif est complété par la LRU qui donne l'illusion de l'autonomie. Il n'en est rien. Si les présidents d'université peuvent embaucher des personnels, leur marche de manœuvre dépend, de fait, de la subvention d'État accordée chaque année par le gouvernement.

Pour mener à bien le pilotage de la recherche française, il faut aussi réduire le poids du CNRS. Certains peuvent le regretter, mais cet organisme (2) est une incontestable réussite. Alors que tout le monde se lamente de la position de nos universités dans le classement de Shanghai,

CONSEIL D'ADMINISTRATION CNRS DU 22 MAI

Déclaration des élus SGEN-CFDT, SNCS-FSU et SNTRS-CGT

Alors que le CA doit aujourd'hui discuter de l'« Introduction » et de la « Synthèse » du plan stratégique du CNRS « Horizon 2020 », la ministre par son intervention dans *Le Monde* montre son mépris pour les membres du CA. Les décisions ainsi annoncées arrêtent de fait les concertations en cours dans l'organisme qui ont mobilisé depuis plusieurs mois les personnels, les directions d'unités et des départements scientifiques, le Conseil scientifique (CS), les conseils scientifiques de département, le Comité national, les organisations syndicales, et le groupe de travail du CA. Ces décisions prennent à contre-pied les recommandations votées unanimement par le CS du 14 mai. En conséquence, nous ne souhaitons pas nous prêter aujourd'hui à la poursuite d'une telle mascarade et nous ne siégerons pas à ce conseil.

personne ne signale que dans un classement concernant les établissements de recherche, le CNRS arrive au 5^e rang mondial derrière quatre organismes états-uniens dont la NASA et le NIH.

La mission principale du CNRS est d'effectuer et de faire effectuer des recherches. Pour cela, il dispose de financements (3), d'une organisation reconnue (4) et de personnels permanents hautement qualifiés – chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs.

Succès du CNRS

Le succès du CNRS attise les envies. La CPU veut récupérer la gestion des laboratoires CNRS situés sur les campus. La direction de l'INSERM courtise les sciences de la vie – soit un quart du CNRS. Celle de l'INRA a des vues sur le département de l'écologie et du développement durable (EDD). L'INRIA lorgne sur l'informatique. Et de fait, la réforme de la recherche promise par le chef de l'État consiste, principalement, à déshabiller Pierre pour habiller Paul, en transférant des moyens et des missions du CNRS vers d'autres établissements.

Pour définir la stratégie du CNRS d'ici 2020, Catherine Bréchnac, sa présidente, a constitué un groupe de réflexion au sein du conseil d'administration. Ce groupe travaille depuis plus d'un an. Le conseil d'administration du 19 juin doit se prononcer sur ce texte. Valérie Pécresse devance cette échéance et définit ce que doit être le CNRS de demain.

Cette intervention maladroite mais voulue de la ministre bafoue les instances statutaires chargées par la loi de définir la stratégie de l'organisme pour les quatre années à venir. Elle dispose pourtant d'un droit de veto pour manifester son désaccord avec les orientations décidées par le conseil d'administration. Dans ces conditions, est-il encore nécessaire de réunir le conseil d'administration du CNRS puisque tout a déjà été décidé unilatéralement par la rue Descartes ? ■

1. Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
2. Créé, il y a plus d'un demi-siècle.
3. Dont la plus grande partie (82 %) provient de la subvention de l'État.
4. Départements scientifiques, laboratoires, réseaux scientifiques, instances d'évaluation regroupées au sein du Comité national de la recherche scientifique.

COMMUNIQUÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Non au démantèlement du CNRS

Alors que le gouvernement avait annoncé une « concertation » jusqu'au CA [conseil d'administration] du CNRS du 19 juin, les universitaires, les organisations soussignées ont appris par *Le Monde* daté du 21 mai la réforme du CNRS. Valérie Pécresse y présente le découpage en six nouveaux instituts nationaux (mathématiques, physique, chimie, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, écologie et biodiversité), soit huit instituts au total, dont sont exclues les sciences de la vie (coordonnées par l'INSERM) et l'informatique (pilotée conjointement avec l'INRIA). C'est la disparition, de fait, du CNRS, organisme internationalement reconnu ! Cela affaiblirait l'ensemble de la recherche, permettant au gouvernement d'assurer seul le pilotage du système de recherche et d'enseignement supérieur.

Alors que le gouvernement a été mis en garde contre le danger qu'il y aurait à démanteler les organismes de recherche, que la communauté universitaire et scientifique s'est mobilisée le 15 mai dans les manifestations pour la défense du service public, le gouvernement veut passer en force en annonçant dès aujourd'hui ses décisions.

Ce projet de démantèlement, qui appelle celui d'autres organismes comme l'INRA, l'IRD, le CEMAGREF ou le CEA, forcément touchés par cette décomposition/recomposition du CNRS et de l'INSERM, est inacceptable !

Les organisations signataires appellent la communauté universitaire et scientifique à exprimer son opposition à ce projet. D'ores et déjà, elles appellent les personnels et les étudiants à organiser des assemblées générales dans tous les établissements, à intervenir auprès des pouvoirs politiques et des parlementaires, et à participer aux rassemblements et manifestations en régions et à Paris, et en premier lieu à la manifestation du 27 mai.

Signataires : FSU : SNCS – SNESUP – SNASUB – SNEP – SNETAP. CGT : SNTRS – FERC Sup – CGT-INRA – SLU – SLR. UNSA : SUP recherche – SNPTES – A & I FO. Solidaires : SUD Recherche – EPST. CFDT : SGEN CFDT Recherche-EPST – CFDT-CEA UNEF

Sciences humaines et sociales

Le dénouement de deux mois de crise

PHILIPPE BÜTTGEN

CO-RESPONSABLE DU SECTEUR SHS DU SNCS.

La création d'un institut national des sciences humaines et sociales (SHS) au sein du CNRS est désormais acquise. L'annonce officielle de la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur peut se lire comme le dénouement de la crise commencée fin mars. Scandée par plusieurs temps forts syndicaux (1), la mobilisation des chercheurs a stoppé le transfert prévu de la plus grande partie des disciplines SHS vers les universités. Ces dernières s'apprêtaient à endosser le « rôle majeur et structurant » qu'on leur promettait en matière d'animation de la recherche en SHS – soit, pour le dire plus simplement, à devenir le premier véhicule du pilotage gouvernemental.

Une forte solidarité envers les chercheurs du département SHS a prévalu dans tout l'organisme. Elle doit, à présent, se tourner vers les chercheurs en sciences du vivant, premiers touchés par la restructuration du CNRS en fédération d'instituts.

Du point de vue ministériel, le découpage en instituts présente l'avantage de permettre un scénario de démantèlement par étapes, après l'échec des premiers scénarios de dilution massive et instantanée des unités mixtes de recherche (UMR) dans les universités. Plus que jamais, on peut donc s'attendre à ce que la politique de la recherche soit guidée par les opportunités du moment. Et l'on peut même craindre que ses dirigeants ne considèrent que le temps joue pour eux. L'institut des SHS n'est donc une bonne nouvelle que dans la mesure où il consacre le maintien dans l'organisme CNRS de toutes les disciplines des SHS. Au vu de la tourmente des dernières semaines, on pourra dire que c'est déjà beaucoup. Pour le reste néanmoins, l'institut remplira les fonctions auxquelles le destine la « réorganisation » de l'organisme : contrôle renforcé du

politique sur le scientifique, pilotage resserré et affiné, entraves croissantes à la liberté de chercheurs ouvertement considérés comme « trop mobiles ». En un mot, toutes les formes d'un nouveau dirigisme qui culmine dans la nomination des directeurs d'instituts par arrêté ministériel. Aujourd'hui comme hier, le ministère considère que la science est une chose trop sérieuse pour être menée dans les laboratoires. La discussion sur les « axes » ou « pôles » de recherche du nouvel institut (2) a beaucoup occupé les esprits. Elle continuera sans doute à le faire, pour le plus grand profit de la tutelle gouvernementale. Pendant ce temps-là, cette dernière s'affaire à ce qui représente, à ses yeux, l'essentiel. La réorganisation en instituts ne constitue qu'un aspect du problème que le ministère présentait, encore il y a peu, comme purement interne à l'organisme. La discussion sur l'institut SHS détourne en effet de plusieurs sujets en apparence plus techniques, mais qui semblent beaucoup intéresser les acteurs ministériels : mandat de gestion unique, limitation du nombre de tutelles des UMR, recrutement direct des chercheurs dans les unités de recherche en lien avec les comités de sélection universitaires instaurés par la loi LRU, etc. Autant d'instruments d'un guidage direct de la science, au plus près du terrain, parallèlement au serrage de vis hiérarchique que laisse craindre le nouvel institut. Les SHS se sont battues, victorieusement, pour demeurer à l'intérieur du CNRS. Ce n'était pas pour y garder un abri confortable, mais pour continuer à peser sur les orientations d'une politique qui maintient toujours dans son viseur l'intégralité de la recherche publique. ■

1. Dont l'assemblée générale des personnels SHS, le 29 avril, dans l'auditorium du siège de la rue Michel-Ange. 2. Leur nombre, leurs intitulés...

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSERM DU 27 MARS

Déclaration commune des élus SNCS-FSU, SNTRS-CGT et SGEN-INSERM-CFDT

Malgré le vote et la déclaration des élus syndicaux, le conseil d'administration du 27 mars a approuvé la nouvelle organisation de l'organisme. Les directeurs des 8 instituts thématiques ont été désignés.

La création de 8 instituts thématiques au sein de l'INSERM suscite beaucoup d'interrogations et appelle des réserves de fond de la part de nos organisations syndicales.

Soit ces instituts ne sont qu'à usage interne, pour l'INSERM, ce qui rajoute une couche supplémentaire organisationnelle (entre les instances scientifiques et la direction générale), donc à l'inverse d'un processus de simplification.

Soit cela représente le premier élément d'une réorganisation profonde de la recherche en biologie et en santé en France. Ces instituts ont en effet pour vocation de coordonner la recherche biomédicale de l'INSERM, du CNRS, du CEA, de l'INRA, de l'IRD, de l'INCA, de l'ANRS, etc. On s'étonne d'ailleurs que la création de tels instituts n'ait pas été évoquée (discutée ?) aux conseils d'administration de ces organismes. Nous considérons que la mise en place des 8 instituts pose des questions majeures :

1 Cela renforce encore le rôle des tutelles (ministères) sur l'établissement des priorités de la recherche et la façon de les mettre en œuvre. Ce pilotage par le haut se substitue à la capacité des organismes de recherche à établir une stratégie scientifique et limite de fait leur rôle à celui d'agences de moyens. Cela affaiblit notablement le rôle des instances d'évaluation scientifiques (CSS, CS), qui sont au plus près de la communauté scientifique et donc les mieux placées pour apprécier les capacités de recherche des laboratoires et les enjeux des choix disciplinaires.

2 Ce dispositif donne un rôle considérable au directeur d'institut (créations de laboratoires, attribution de moyens humains et matériels). Nous connaissons les effets pervers (lobbyisme) inhérents à tout comité restreint investi de pouvoir, sans la pondération et la transparence qu'introduit la représentation (élue) des acteurs de la recherche.

3 Ces 8 Instituts thématiques vont inévitablement cloisonner la recherche par grande discipline, au détriment de la transversalité (l'INSERM n'est-il pas un institut intéressant, à vocation de recherche en biologie et en santé ?).

4 Ces instituts ayant pour vocation de coordonner les « opérateurs nationaux » du secteur biomédical de la recherche (cf. liste citée plus haut), on peut s'interroger sur leur impact sur les « opérateurs locaux » (universités, régions...) ? Comment cette coordination va-t-elle se mettre sur pied, dans le respect des prérogatives et priorités (parfois divergentes) de chacun ?

In fine, nous estimons que le gouvernement impose une évolution majeure de l'organisation de la recherche en biologie et en santé, avec pour conséquences :

- La disparition, à terme, des organismes publics de recherche, progressivement vidés de leur substance ;
- Le passage à une structuration thématique multi-partenariale, sortant, au moins pour partie, des règles du droit public, en particulier en ce qui concerne l'emploi.

Nous questionnons la validité d'une démarche se calquant sur celle des « grants NIH », étant donné la taille de notre pays. À moins que ceci ne soit qu'une étape dans une vision européenne unifiée (unique ?) de l'organisation de la recherche ?

Enfin, nous contestons la méthode d'élaboration de cette réforme. Là aussi, les instances scientifiques, comme les organisations représentatives du personnel, devraient être au cœur des discussions. L'absence de concertation est choquante. Ces raisons nous conduisent à voter contre le projet d'organisation proposé au conseil d'administration.

Sciences et technologies de l'information et de la communication

INRIA et CNRS s'arrachent les STIC

SECTION INRIA DU SNCS

« Si le CNRS est découpé en instituts, est-ce que l'INRIA va être un institut du CNRS? Non », répondait la direction de l'INRIA aux élus SNCS et SNTRS lors du comité technique paritaire (CTP) du 7 avril. Mauvaise pioche : la question était posée à l'envers ! *Le Monde* du 26 avril nous apprend que [Le PDG de l'INRIA] « se montre favorable à la création d'un « grand institut réunissant les compétences françaises en sciences et technologies de l'information et de la communication [STIC] » où prendraient place, aux côtés de l'INRIA, les laboratoires d'informatique du CNRS. »

Les *Échos* du 28 avril 2008 laissent entendre que l'INRIA aimerait voir évoluer son statut vers celui d'ÉPIC – Établissement public à caractère industriel et commercial. Information démentie depuis par la direction. Entre-temps, elle a annoncé, lors du conseil d'administration du 15 avril, la reprise des discussions avec le CNRS vers la signature d'un accord-cadre de collaboration.

Des membres de la section 07 du Comité

national ont plaidé eux, dans un texte daté du 6 mai 2008, pour l'intégration des chercheurs de l'INRIA dans un institut national des STIC à l'intérieur du CNRS.

Ces questions de rapprochement STIC CNRS et INRIA sont, somme toute, légitimes, mais le contexte actuel de démantèlement des organismes de recherche n'est assurément pas propice. Il est clair que ce ne sont pas les questions scientifiques qui guident les projets du ministère.

Dans *Le Monde* daté du 21 mai, la ministre annonce, sans même avoir la politesse d'attendre la fin des « concertations », le découpage du CNRS en instituts et « Pour l'informatique, [un] pilotage conjoint [...] avec l'INRIA ». INRIA-CNRS : ex aequo ! Le PDG de l'INRIA l'a-t-il lui aussi appris par la presse ? Entre les annonces de son PDG et les déclarations de la ministre, le devenir du personnel de l'INRIA semble suspendu aux dernières nouvelles du quotidien du soir, tout comme au CNRS. Et les instances au fait ! Quelles instances ? ■

Nomination des directeurs des instituts INSERM

Institut circulation, métabolisme, nutrition : Christian Boitard • **Institut santé publique** : Gérard Bréart • **Institut neurosciences, neurologie, psychiatrie** : Alexis Brice • **Institut cancer** : Fabien Calvo • **Institut génétique et développement** : Dominique Daegelen • **Institut maladies infectieuses** : Jean-François Delfraissy • **Institut technologies pour la santé** : Jacques Grassi • **Institut immunologie, hématologie, pneumologie** : Paul-Henri Romeo.

Retraites

Enseignement supérieur et recherche concernés

MARCEL BRISSAUD
SYNDIQUÉ AU SNESUP.

La loi Fillon de 2003 devait « sauver les retraites ». Nous pouvons tirer le bilan. André Santini (1) et Xavier Bertrand (2) nous expliquent qu'il faut poursuivre : allonger la durée de cotisation à 41 ans en ajoutant une annuité, supprimer des avantages sociaux illégitimes... toujours pour « sauver les retraites » !

D'autres propositions

Nous avons d'autres propositions à formuler. La Cour des comptes a reconnu qu'il faudrait que les stock-options (3) soient soumises à la même cotisation que les salaires. Le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz montre que le renforcement de la fonction publique et des statuts garantissant ses personnels constitue en régime capitaliste la condition du progrès et de la croissance.

Même avec certains points de vue différents, toutes les confédérations et fédérations syndicales se retrouvent sur un constat : toute nouvelle augmentation de la durée de cotisation ne pourrait qu'entraîner une nouvelle baisse du niveau des pensions.

« Les réponses apportées par les pouvoirs publics vont dans le sens d'une régression sociale et d'une paupérisation des futurs retraités malgré les propos lénifiants [de l'introduction du texte gouvernemental] », relève la FGR-FP à laquelle nos syndicats participent.

Hypocrisie

Ce texte du 28 avril est d'une grande hypocrisie : « il est nécessaire de conforter la confiance dans notre système de retraite solidaire entre les

générations, le développement d'une épargne retraite accessible à tous permettant de compléter la retraite par répartition ». Il met directement en concurrence la retraite solidaire pour laquelle nous nous battons et l'épargne individuelle qui creuse les inégalités.

Le comble étant le slogan sarkozyste du 6 mai : « si vous avez une petite retraite, cumulez un second emploi. » Quelle réponse scandaleuse : les retraités contre les seniors sans emploi et les jeunes dans la précarité ?

Après le 22 mai, nous devons poursuivre la mobilisation. Les projets de votes auront lieu dans la loi de Finances 2009 et ils sont porteurs de graves régressions. Celui de suppression des validations des services effectués comme non-titulaire figure parmi ces menaces.

Pouvoir d'achat

Ce serait un désastre dans l'enseignement supérieur et la recherche. Nous exigeons, au contraire, que les périodes lourdes passées en formation (4) soient acquises dans la carrière des personnels de nos secteurs et intégrées comme des services complets. Nous refusons aussi les allongements qui accroîtraient le blocage du recrutement des jeunes diplômés et celui de toute promotion.

Quant aux retraités actuels, il est urgent de protéger leur pouvoir d'achat et de s'opposer à la mise en cause des reversions. ■

1. Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique. 2. Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité. 3. Et autres cadeaux en or et profits financiers. 4. Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), allocataire - quelles que soient l'origine et la forme de l'allocation - et postdoc.

Recrutement des enseignants-chercheurs

Grenouille et cafouille

NOËL BERNARD

MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNESUP.

Dans les universités, le recrutement des enseignants-chercheurs était effectué jusqu'ici par des commissions de spécialistes constituées par sections du Conseil national des universités (CNU). Elles étaient composées en majorité de membres de la discipline élus pour trois ans, respectant la parité rang A/rang B.

Elles jouaient tantôt le rôle de jury de recrutement, tantôt celui attribué d'ordinaire dans la fonction publique aux commissions paritaires pour certaines décisions individuelles comme les mutations et les titularisations.

On a reproché à ce système sa complexité et son caractère opaque et peu respectueux des garanties statutaires, mais le caractère collégial de ces instances n'a jamais été critiqué.

Système des comités de sélection

La loi LRU, complétée par le décret d'application du 10 avril 2008, instaure le système des comités de sélection totalement contraire aux règles de la fonction publique et aux critères de l'enseignement supérieur.

Loin de corriger les défauts du précédent, ce système retire tout caractère collégial aux instances de recrutement. Sur proposition du président de l'université, ces comités sont nommés par le conseil d'administration (CA) qui désigne également leur président. Ce sont des instances éphémères désignées pour un recrutement particulier, le choix des membres pouvant ainsi être adapté en fonction du profil ou du candidat-maison.

Il n'est pas nécessaire que tous les membres du comité relèvent de la discipline, seule la majorité doit y appartenir. En désaccord avec l'ensemble des syndicats, la ministre a refusé de conserver la caractérisation incontestable des disciplines par les sections du CNU. Le fonctionnement des recrutements s'annonce totalement chaotique. Le classement des comités peut être remis en cause par le CA restreint qui peut lui en substituer un autre. Le président de l'université peut à son tour exercer un droit de veto!

À cela s'ajoute la négation du droit à mutation des fonctionnaires. Les demandeurs se voient condamnés à concourir contre les candidats au

Le sarkozysme à l'épreuve des droits de l'homme

Un bilan accablant

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) a publié mercredi 7 mai son rapport sur « L'état des droits de l'homme en France » (1). Cette cinquième édition dresse le bilan de la « République selon Sarkozy ». Tableau alarmant qui relève les atteintes aux libertés et aux droits sociaux d'une Démocratie asphyxiée après un an d'exercice du pouvoir d'un « président-Soleil ».

1. Une démocratie asphyxiée. L'état des droits de l'homme en France - Édition 2008. Paris : La Découverte, 2008.

recrutement, handicapés de plus par un avis du conseil scientifique (CS) auquel ne sont pas astreints ces derniers.

Le restant des actes auparavant exercés par les commissions de spécialistes échoit maintenant au CS en l'absence, dans la plupart des cas, de tout membre de la discipline concernée.

Après avoir impulsé dans les instances nationales (1) la condamnation du décret sur les recrutements par la majorité des syndicats, le SNESUP engage ses élus aux nouveaux conseils des universités à faire adopter des statuts contraires à ce décret comme aux autres conséquences néfastes de la LRU.

La casse des statuts des fonctionnaires

Forts des succès des listes anti-LRU, nous pouvons imposer partout des instances pérennes, paritaires, élues par sections CNU qui servent de comités de sélection pour chaque recrutement. Cela procède de la résistance à la casse des statuts des fonctionnaires entreprise par le ministère dans le supérieur comme dans l'ensemble de la fonction publique avec la RGPP – Révision générale des politiques publiques. ■

1. Comité technique paritaire universitaire (CTPU), Conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE).

R & D

Le nouveau crédit impôt recherche désavantage les PME

Selon une étude de France Biotech, la réforme du crédit impôt recherche (CIR) privilégie les grandes entreprises au détriment des PME innovantes. « *Le coût annuel du CIR passe de 1 à 4 milliards d'euros, mais 80 % de cette somme iront aux entreprises de plus de 250 salariés, c'est-à-dire aux grands laboratoires* », constate Philippe Pouletty, président de France Biotech. En 2008, le CIR « nouvelle formule » permet aux entreprises de faire prendre en charge par le contribuable 30 % de leurs investissements annuels en R & D - 5 % au-delà de 100 millions d'euros. Les années précédentes, le CIR remboursait 10 % des dépenses annuelles de recherche et 40 % de l'accroissement annuel de ces dépenses.

COMMUNICATION DES ARCHIVES

La loi adoptée raccourcit les délais

Le projet de loi relatif aux archives a été adopté, en seconde lecture par le Sénat, jeudi 15 mai (1). Le texte instaure le principe d'une communicabilité immédiate des archives publiques, au lieu du délai minimum incompressible de trente ans actuellement en vigueur. Il revient à un délai de 50 ans initialement prévu par le gouvernement pour les documents relatifs à la vie privée, ceux qui sont couverts par le secret de la défense nationale ou qui se rapportent à la sûreté de l'État (2). En première lecture, les sénateurs avaient étendu ce délai à 75 ans, ce qui revenait à refermer certaines archives, notamment celles de la Deuxième Guerre mondiale et à repousser l'ouverture de celles de la guerre d'Algérie. Certains documents protégés par la loi restent soumis à des délais de communication, mais ces derniers sont raccourcis. Par exemple, des recensements de l'INSEE, des dossiers judiciaires ou des registres de naissance et de mariage de l'état civil seront désormais accessibles à l'issue d'une période de 75 ans (3). Le texte restreint également le champ des archives incommunicables aux armes de destruction massive.

1. Après son examen par l'Assemblée nationale le 29 avril. Concernant les délais de communication des archives, il s'agit d'une adoption définitive car les deux assemblées ont abouti à un vote conforme. Seuls restent en navette, pour une dernière lecture à l'Assemblée nationale, deux articles à caractère technique du projet de loi relatif aux archives.

2. Soixante ans dans la loi de 1979.

3. Il fallait prévoir un délai de cent ans dans la précédente législation.

Appel à signer en ligne

Sauvons le Palais de la découverte !

Le Palais de la découverte semble menacé de disparition par des projets gouvernementaux. Ce serait une grave atteinte contre la pensée, contre la connaissance, contre la culture. Nous perdrons un lieu unique où chacun prend plaisir à interroger le monde et remettre en cause son savoir. [...] Le public est en contact direct avec la science en marche. Chaque jour, des centaines d'expériences, des dizaines d'exposés sont présentés par des médiateurs scientifiques qui invitent chacun à poser un regard neuf sur le monde qui l'entoure.

Permanent ou temporaire, les expositions posent des questions, incitent à la réflexion, suscitent les vocations. L'émotion est grande de voir chaque jour ces milliers de visiteurs (600 000 par an), l'émerveillement des petits et des grands, leur enthousiasme à comprendre et à raisonner, même chez ceux qui s'étaient crus « allergiques aux sciences » ; plaisir des questions vertigineuses, des réponses sidérantes. Respect de l'esprit qui s'interroge. Les regards sont beaux au Palais, parce qu'ils s'étonnent. Et qu'au Palais on prend ça au sérieux.

Que l'on soit scientifique, littéraire, artiste, quelle que soit la forme de créativité ou d'engagement dans le monde, le Palais ouvre des voies, jette des ponts entre les savoirs, les expériences, les intuitions. Nul

besoin de connaissances approfondies pour ressortir en se sentant plus intelligent, plus curieux, plus humain.

Le Palais est aussi un grand incubateur de vocations scientifiques. Plus de la moitié des scientifiques franciliens, dont certains prix Nobel, disent y avoir trouvé leur vocation, dans l'émerveillement de visites enfantines. La France manque cruellement de scientifiques et d'ingénieurs, tout le monde le sait. Ce serait une totale absurdité de détruire un lieu créateur de tant de motivation chez les jeunes.

Le Palais est enraciné dans une idée visionnaire. Il a été créé pendant le Front populaire par Jean Perrin, prix Nobel de physique pour ses travaux sur l'atome, à l'époque où, ministre du Front populaire, il créa aussi le CNRS. Son ambition était de « *répandre dans le public le goût de la culture scientifique, en même temps que les qualités de précision, de probité critique et de liberté de jugement que développe cette culture et qui sont utiles et précieuses à tout homme* ».

Voilà, c'est ça le Palais : rendre accessible à chacun une pensée exigeante, sans rien nier de la complexité du monde. Le savoir et la curiosité sont un bien, un trésor, un héritage. Et on va le détruire ? La vie ou la mort du Palais se jouent en ce moment. [...]. ■

Le Palais de la découverte en danger !

Alerte ! Le Palais de la découverte est menacé !

Depuis 70 ans, le Palais de la découverte, dans la partie ouest du Grand Palais, est l'institution de référence qui fait vivre la science au cœur de Paris. Un lieu unique de science, de culture et d'émotion. Espaces amputés, financements en diminution, et aujourd'hui, fusion annoncée avec la Cité des sciences et de l'industrie (mesure 34 de la Révision générale des politiques publiques - RGPP), de manière autoritaire et contre l'avis de beaucoup. À travers cette situation, le Palais de la découverte est un des nombreux exemples de mise à mal du service public dans le cadre de la RGPP et de remise en cause de l'accès à la culture pour tous. Le Palais de la découverte, lieu unique de découverte des fondamentaux de la science et de médiation humaine, doit conserver : son identité, son autonomie, ses locaux, son statut et ses effectifs. Il doit de toute urgence obtenir un financement pour ses travaux de rénovation ; il risque sinon de disparaître dans un avenir proche.

Le personnel du Palais de la découverte, représentants élus, personnes motivées, intersyndicale.

Sciences et citoyenneté

Qui pouvait imaginer, au milieu du siècle dernier, que finalement les grandes sources d'incompréhension du début du xxi^{e} siècle – bien plus que l'atome ou l'espace – seraient les transformations du corps humain, de la société et de la planète ? L'histoire du monde est partie dans des directions insoupçonnées. L'informatique et la biologie ont renouvelé les conceptions des échanges intellectuels, de la connaissance et de la performance physique. En même temps, la débauche de la consommation d'énergie implique le *burn-out* planétaire. Face à cela, le mot science a-t-il encore le même sens qu'autrefois ? Quel rôle doit jouer le scientifique ? Où doit-il se placer ? Doit-il encore se concevoir comme tel ? Philosophes, militants, médecins, enseignants, lanceurs d'alertes, experts reconnus comme tels avancent leurs questionnements et leurs réflexions dans ce dossier sciences et citoyenneté. Bonne lecture.

Jean-Marc Douillard

SCIENCE ET LIBERTÉ

L'essence des sciences

La science est une démarche originale par laquelle se construit, dans la liberté, la connaissance. Son développement a ouvert, en retour, de nouvelles libertés aux hommes.

MICHEL BLAY

DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, SYNDIQUÉ AU SNCS.

Au regard de son évolution historique et conceptuelle, la science s'est développée en tant que visée de vérité et de connaissance. Pour continuer à exister en tant que science et pour permettre corrélativement le développement technique, la science impose la priorité absolue de la liberté, le temps de la pensée et l'indépendance des acteurs de la recherche. C'est à ce prix seulement qu'elle pourra redevenir ce qu'elle a toujours été : une pensée absolument questionnante et une liberté pour tous.

Bien souvent, l'idée que l'on se fait de la recherche dépend, pour une large part, de son propre champ de compétences, des problèmes que l'on est capable d'y déceler et des intérêts (1) pour lesquels il semble indispensable d'aborder tel ou tel sujet d'études. Il y a recherche si l'on travaille sur un point particulier de la théorie des nombres ou sur la structure de la matière ou bien encore sur l'habitat médiéval, mais aussi lorsque l'on met au point un médicament, un nouveau microprocesseur ou un logiciel.

Le sens du terme de recherche ou d'activité de recherche est loin d'être clair, d'aller de soi. Il appelle un cadre conceptuel précis pour éviter les manipulations linguistiques et politiques qui dépend de l'idée que l'on se fait

de ce que doit être la science. Là encore, cette conception est-elle bien la même pour chacun ? Probablement pas. Loin d'être défini par l'idée de la « connaissance de toute chose » (2), le concept de science semble aujourd'hui accommodé à toutes les sauces.

On ne sait plus très bien ce qu'il faut en penser. On reconnaît, sans doute, la science lorsqu'il y a des mathématiques, des laboratoires et de nos jours, des ordinateurs, une bonne rasade d'Internet et souvent des profits économiques. Cela est-il suffisant pour caractériser la science ? D'autant qu'il n'est pas sûr qu'il ne faudrait pas plutôt parler « des » sciences. Ou bien encore, comme certains le suggèrent, de sciences « dures » et de sciences « molles » en considérant, comme allant de soi, que les sciences dures sont précisément celles qui s'accordent le mieux avec cette pseudo-définition.

Faut-il tenir pour « mou » (3) toute activité de l'esprit qui ne reposerait pas sur des procédures calculatoires, de gros laboratoires, des ordinateurs et un bon retour sur investissement (4) ? Le souci de la rigueur et de l'exigence intellectuelle du pur mathématicien, de l'historien, de l'archéologue, du théoricien de la littérature ou du philosophe (4) ne serait-il qu'un mol amusement ? Un doux divertisse-

ment ? Et finalement, seulement un trou dans les budgets ?

Il importe de s'interroger à nouveau sur la définition, le sens et les valeurs qui font la science. La science celle de notre époque comme celle des Grecs anciens ou des Arabes est essentiellement recherche de la vérité, visée de connaissance. Elle repose sur une démarche intrinsèque d'approfondissement, de transformation et de clarification des principes et des concepts. Rien, en droit, ne peut échapper au questionnement. La science ainsi définie a donc, évidemment, partie liée avec la liberté et cette dernière a parfois été payée au prix fort. Par cette définition, la science se reconnaît à nouveau clairement comme science, c'est-à-dire comme un travail de l'humanité s'accomplissant dans l'exigence intellectuelle et dont l'horizon est la vérité.

Sans doute, ce n'est pas la même voie, les mêmes tours et détours dans lesquels s'engageant, par exemple, au cours des siècles, le mathématicien ou le physicien. Et en cela, on doit plutôt parler des sciences avant de parler de la science. Dans un cas comme dans l'autre, c'est bien la visée de vérité qui seule permet de définir un concept de science. Ce concept n'exclut pas, *a priori*, ce que certains classent dans le « mou ». Ils confondent alors l'usage des formules mathématiques, le rôle des gros appareillages et l'importance des subventions avec les enjeux véritables de l'exigence intellectuelle.

HISTOIRE DES SCIENCES

La science ainsi définie apparaît donc clairement comme la démarche originale par laquelle se construit dans la liberté – loin des seules finalités techniques ou technologiques – la connaissance. Pour s'en convaincre, il suffit de faire un peu d'histoire des sciences.

En 1543, Copernic lance la Terre dans les cieux. En plaçant le Soleil au centre du monde, il impose de reformuler la question de la nature de l'homme, de sa position, de sa situation et de son rapport avec Dieu. En un mot, il impose de reformuler, tout à la fois, les questions de la science, de l'ordre social et de la conduite de la vie de chacun.

Bien téméraires alors furent ceux qui, vers 1600, contre toute prudence prirent au sérieux le texte copernicien et refusèrent de n'y voir qu'une hypothèse heureuse pour sauver les phénomènes. Ainsi, en particulier, Giordano Bruno ouvrit sur l'infini le monde clos des anciens mais aussi celui de Copernic en donnant à l'infini toute sa positivité. Sa vie tumultueuse s'acheva sur le bûcher au Campo di Fiori le jeudi 17 février 1600.

Une nouvelle vision de l'Univers s'impose où l'infini n'est ni tragique ni angoissant. Bien au contraire, il signifie la venue d'une nouvelle liberté, la reconnaissance de l'étonnante richesse de la réalité et finalement du pouvoir sans limites de la pensée humaine.

Giordano Bruno célèbre son envol, l'envol de l'homme, en composant les vers qui concluent l'épître liminaire du dialogue *De l'infini, universo e mondi* (1584) : « *Sorti de la prison étroite et noire, où tant d'années l'erreur m'a confiné, [...] je déploie dans l'air mes ailes assurées ; je ne redoute aucun obstacle de cristal ou de verre, mais je fends les cieux et je m'érige à l'infini. Et tandis que de mon globe je m'élève vers d'autres globes et pénètre plus avant à travers le champ éthéré, ce que d'autres voient de loin, je le laisse derrière moi* ».

Un monde nouveau est alors à construire. Longue et rude tâche accomplie, entre autres, par Galilée, Descartes, Newton, poursuivie jusqu'à aujourd'hui et par laquelle la liberté, avec la connaissance, s'est considérablement accrue. En comprenant, par exemple, avec Newton et Halley, pourquoi les comètes reviennent régulièrement, il n'y a plus de raison de s'effrayer, comme autrefois, de leurs apparitions dans le ciel. Il faut se réjouir, bien au contraire, de la liberté qu'apporte toute connaissance rigoureusement construite.

Le champ de la rationalité s'est ouvert et avec lui de nouvelles libertés et de nouveaux droits se sont imposés progressivement dans la société – l'avènement au XVIII^e siècle des Lumières. Des Lumières, pour hier comme pour aujourd'hui. Contre toutes les clôtures dressées par les intérêts et les pouvoirs, la raison dans son usage exigeant et jubilatoire interpelle, à pleine voix, la liberté. Tout

→

→ comprendre parce que tout peut être questionné et que tout doit être questionné.

La science – telle que nous l'avons définie pour la rendre à elle-même – est aussi une organisation, des réseaux, des hommes et des femmes au travail, partageant socialement leurs résultats.

La science classique et moderne s'est constituée et s'est développée ainsi, nourrissant et enrichissant d'entrée de jeu la vie de la société. Son essence fait qu'il ne peut pas en être autrement. C'est en considérant la science telle qu'elle est que l'on peut attendre de nouveaux résultats. Non en la réduisant au pur champ du technique, champ que l'on croit aujourd'hui – ou que l'on veut faire croire – être le tout de la science. L'ingénierie généralisée et divinisée, la techno-science n'est pas et ne sera jamais l'avenir de la science mais sa mort annoncée.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

Dans cette perspective, le style de la politique scientifique menée en direction des laboratoires et de leurs personnels constitue un élément essentiel pour l'avenir du développement technique et économique. On peut toujours affirmer que la recherche est une priorité nationale, que l'économie du pays en dépend pour une large part, encore faut-il prendre en compte la nature de la science et les hommes qui la font. Il faut revenir aux choses elles-mêmes. Ce n'est pas par décrets et discours que l'on construit de nouvelles théories mais par un travail de réflexion, de pensée, de vagabondage à travers les autres champs

théoriques et conceptuels. Ce travail continu et assidu de méditation et de culture demande du temps, de la concentration et de la liberté. Les exigences économiques de la société marchande sont une chose. En voulant d'une façon ou d'une autre les imposer trop excessivement à la vie des laboratoires, la poule aux œufs d'or sera tuée. Des résultats récents seront immédiatement rentabilisés au profit de quelques industriels, au détriment du temps de la science – de ce temps qui permet précisément la venue de nouveaux mondes, de nouvelles conceptions, puis de nouvelles techniques jusque-là impensables.

En privilégiant le développement technique immédiat, on ruine la possibilité même du développement technique. Et plus gravement, on fait croire que la science se confond avec ce développement technique. De telle sorte, le monde de la vie semble distinct de celui de la science alors qu'il n'est séparé que de celui de ses autonomisations techniques, de ce qui est utile mais pas essentiel.

Dans ce triste contexte où la science est vidée de son sens, comment s'étonner qu'elle ne suscite plus d'enthousiasme et de vocations ? Qu'elle ne soit plus comprise, fasse peur et laisse place à toutes les croyances les plus rassies ? Loin des effets d'annonce concernant la création de tel institut ou de telle agence de moyens, c'est bien à l'échelle des laboratoires, du travail quotidien de la science que se jouent son avenir et ses conditions de possibilités. ■

Michel Blay

→ Notes/Références

BLAY, M. *Les clôtures de la modernité*. Paris : Armand Colin, 2007. ISBN 2-200-34598-4.

BLAY, M. *La science trahie. Pour une autre politique de la recherche*. Paris : Armand Colin, 2003. ISBN 2-200-26603-0.

1. Qui peuvent être économiques.
2. Comme le suggère, par exemple, René Descartes.
3. Ce qui est dans ce contexte très dévalorisant.
4. Liste non exhaustive.

Notes pour une nouvelle politique scientifique

Comment protéger la dimension spéculative de la recherche scientifique contre l'emprise de ses applications techniques ? Comment articuler aujourd'hui les différentes facettes du travail scientifique, et particulièrement la production du savoir avec sa transmission ? Et comment permettre aux scientifiques de jouer leur rôle dans la « mise en culture » de la science ?

JEAN-MARC LÉVY-LEBLOND

PROFESSEUR ÉMÉRITE DE L'UNIVERSITÉ DE NICE, DIRECTEUR DE PUBLICATION DE LA REVUE *ALLIAGE*.

ARGUMENT 1

L'identification, courante aujourd'hui, entre recherche (scientifique) et innovation (industrielle) est à la fois douteuse et dangereuse. Douteuse, car seule trouve des applications techniques une part des avancées scientifiques, tout à la fois, assez faible et imprévisible. Dangereuse, car cette conception porte à privilégier les recherches les plus prometteuses de résultats à court terme, évidemment les moins novatrices.

Il en résulte que les moyens matériels se concentrent sur les domaines *apparemment* riches d'applications potentielles immédiates – biotechnologies, par exemple. Ils tendent à stagner, voire à régresser, dans les domaines des recherches spéculatives *apparemment* moins prometteuses. La puissance publique

tend à financer les investissements, parfois risqués (1) en matière de recherches appliquées, dont le secteur privé tirera les bénéfices – c'est le cas dans les domaines de l'énergie, de la pharmacologie, etc.

Dans la perspective même du développement industriel, c'est une politique à courte vue puisqu'elle obère la possibilité de découvertes utiles radicalement neuves à moyen terme. Et surtout, une telle conception enferme la connaissance scientifique dans un rôle instrumental et subordonné, au détriment de sa valeur intellectuelle et culturelle dont s'enorgueillissent pourtant nos sociétés.

PROPOSITION 1

→ Laisser à la charge du secteur privé ce qui lui profitera. L'État peut cependant jouer →

→ un rôle incitateur en assurant une part des investissements initiaux de projets technoscientifiques lourds (2) ainsi que par des allègements fiscaux en faveur des entreprises – petites et moyennes surtout – qui développeraient leurs activités de recherche appliquée.

→ Réaffirmer le statut culturel de la science, en améliorant de façon importante les conditions de rémunération des chercheurs du service public, et en garantissant la stabilité sur le long terme d'un secteur public de recherche fondamentale sans applications prévisibles évidentes. La décision de consacrer à certaines recherches fondamentales (3) les moyens lourds qu'elles requièrent ne saurait être assujettie à d'hypothétiques retombées pratiques, mais demande en revanche un arbitrage collectif démocratique.

ARGUMENT 2

L'activité scientifique fondamentale comprend deux dimensions essentielles : la production des connaissances (recherche) et leur transmission (enseignement, popularisation). L'accent mis unilatéralement sur la première (4) est contreproductif, car il lui subordonne la seconde. La diffusion du savoir est pourtant une condition de son développement.

Aujourd'hui, les universitaires, surtout les plus jeunes, sont surchargés par leurs tâches d'enseignement au détriment de leurs pro-

jets de recherche, alors que les chercheurs, surtout les plus mûrs, sont souvent démotivés et frustrés d'activités plus immédiatement gratifiantes.

Le statut de chercheur permanent et à plein temps est devenu contreproductif. Le paradoxe est d'autant plus grand que, aujourd'hui, seules les compétences en matière de recherche sont prises en compte dans le recrutement, l'évaluation et l'avancement des scientifiques, y compris les universitaires qui d'ailleurs ne reçoivent aucune formation professionnelle à leurs tâches d'enseignement.

PROPOSITION 2

→ Réunifier l'enseignement et la recherche (fondamentale) en créant un corps unique d'enseignants-chercheurs. Une carrière normale dans le secteur public comprendrait des activités à la fois d'enseignement et de recherche, en proportions variables suivant la nature des projets scientifiques et la phase de la carrière, régulées par les organismes professionnels paritaires. Les grands organismes de recherche offriraient, en règle générale, non plus des carrières permanentes, mais des postes d'accueil pour les épisodes de recherche à plein temps (5).

→ Intégrer dans la formation des jeunes scientifiques (écoles doctorales), outre la préparation à la recherche, une préparation à l'enseignement. Tenir pleinement compte des compétences pédagogiques des enseignants-chercheurs dans leur recrutement et leur avancement.

ARGUMENT 3

Les sciences « douces » – sciences sociales et humaines, philosophie et lettres – sont désormais essentielles pour la compréhension de nos sociétés et pour leur transformation, notamment le dialogue interculturel.

Leur rôle est déterminant pour empêcher les sciences « dures » – sciences de la nature, mathématiques – de devenir... asociales et inhumaines, tant s'aggravent les problèmes éthiques, politiques et économiques qu'elles posent. Or ces sciences « douces » sont aujourd'hui les parentes pauvres de la recherche,

Alliage

Alliage (culture-science-technique) est une revue trimestrielle (ou presque...) qui, depuis plus de quinze ans, réunit aux carrefours de la science et de la culture des contributions venant de chercheurs de toutes disciplines (dures et tendres), d'écrivains, d'artistes et de philosophes. C'est un lieu unique de « mise en culture » de la science. Son numéro 61 (déc. 2007) propose un dossier de réflexions critiques sur la question « Où va la science ? ».

Alliage, IUFM, 89 avenue George V, 06000 Nice, 04 93 86 87 93

alliage@unice.fr

www.tribunes.com/tribune/alliage/accueil.htm

leurs moyens (en postes, locaux, matériel) étant scandaleusement réduits par rapport à ceux des sciences « dures ».

PROPOSITION 3

→ Augmenter substantiellement les moyens des sciences sociales et humaines et des lettres en leur consacrant une part nettement plus importante des ressources affectées à la recherche publique. Cette revalorisation doit respecter le caractère propre de ces disciplines sans leur imposer systématiquement la méthodologie quantitative des sciences « dures », ni réintroduire dans ce secteur les exigences d'applications pratiques critiquées plus haut.

ARGUMENT 4

La mission des professionnels de la science ne se limite plus aujourd'hui à la seule production de connaissances nouvelles et à la transmission des savoirs acquis. L'impact social et économique des découvertes scientifiques (6) confère aux spécialistes la responsabilité collective de permettre aux citoyens le débat sur les enjeux et les priorités de la politique scientifique.

PROPOSITION 4

→ Permettre aux scientifiques de faire face à leur responsabilité sociale en élargissant leur formation initiale (7) – y compris et d'abord en

sciences « dures » – aux dimensions historiques, philosophiques, sociologiques et économiques de leur activité.

→ Pour les enseignants-chercheurs du service public, prendre en compte dans l'évaluation de leur travail professionnel leurs activités sociales – diffusion publique du savoir, participation aux débats citoyens, engagement culturel.

ARGUMENT 5

Le principe démocratique est aujourd'hui inopérant dans le domaine technoscientifique. Le débat public reste embryonnaire et les représentants élus de la population peu engagés sur ce terrain. Un ample mouvement à la fois de diffusion et de discussion des perspectives de développement de la science constitue une condition nécessaire d'un approfondissement de la démocratie crucial pour l'avenir.

PROPOSITION 5

→ Assumer au plus haut niveau de l'État cette « mise en culture » de la science, en appuyant les initiatives de terrain (8), en assurant la cohérence des pouvoirs publics (9), et en en faisant une composante de l'action des organismes de recherche et d'enseignement. ■

Jean-Marc Lévy-Leblond

→ Notes/Références

Article paru dans *Alliage (culture-science-technique)* n° 61, décembre 2007.

1. Cf. le projet ITER.
2. À la condition de rentrer dans ses fonds en cas de succès.
3. Physique subnucléaire, astronomie spatiale, etc.
4. Cf. le slogan « Sauvons la recherche »
5. Faut-il vraiment préciser que cette proposition ne se confond en rien avec les projets gouvernementaux actuels, comme le reste de cette note le montre suffisamment, je l'espère ? En réalité, il ne s'agit là que de la réaffirmation de ce qui était une revendication commune du SNESUP et du SNCS dans les belles années soixante-dix.
6. Clonage, OGM, nanotechnologies, etc.
7. Dès la licence et jusqu'aux écoles doctorales.
8. Institutions et associations de défense de l'environnement, de santé publique, de culture scientifique, etc.
9. Ministères chargés de la recherche, de l'éducation, de la culture, de la santé, de l'environnement, etc.

SCIENCE, SOCIÉTÉ, DÉMOCRATIE

Vers un contrat social différent et plus riche

Comprendre que le monde a changé et penser à ceux avec qui de nouvelles créativité peut être établies ouvre des perspectives inédites dans les relations science-société. Cette révolution copernicienne passe par un débat public et informé entre citoyens.

DOMINIQUE PESTRE

DIRECTEUR D'ÉTUDES À L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES (EHESS).

Depuis trois décennies, le monde dans lequel nous vivons s'est transformé de façon profonde. Il s'est modifié dans ses réalités sociales comme dans son mode de régulation économique : nous sommes entrés dans un régime libéral à dominante financière et de prédation.

Pour les industriels, le savoir est devenu une marchandise délocalisable. Certains acteurs ont pris une place accrue dans le jeu des savoirs – le capital risque, le Nasdaq, la nouvelle politique des brevets. Les États ont perdu une part de leurs moyens d'intervention et l'université n'occupe plus la position centrale qu'elle détenait. En bref, « le contrat » politique et social dans lequel vivait « la science » s'est modifié.

MONDE SOCIAL TRANSFORMÉ

Le contrat a d'abord changé car le monde social s'est transformé dans sa « composition » – du fait de la montée des groupes à fort capital scolaire, de la désindustrialisation – et dans ses « subjectivités », dans les mœurs, le rapport à l'autorité. Nos sociétés sont devenues plus variées dans leurs identités et motiva-

tions, et les institutions classiques de la modernité ne sont plus crues sur parole. Parmi elles, « l'institution science » ne fait pas exception à la règle.

Le politique a changé lui aussi. Des questions autrefois définies comme privées se retrouvent au cœur de la sphère publique – celles du genre par exemple – et chacun met sa situation en scène via les médias.

Les modes d'intervention sont passés de formes « revendicatives » adressées à un État garant de la justice sociale à des modalités d'action plus proches du *do-it yourself* (1). Conçues du très local au global pour agir sur divers pouvoirs par des moyens complémentaires (2), elles recourent à l'expertise scientifique de leurs membres, souvent très qualifiés.

L'autorité des administrations n'est plus intouchable (3), comme ne l'est plus celle des experts et des scientifiques lorsqu'ils outrepassent leurs aires de compétence et se font les chantres de projets autant sociaux et économiques que techniques.

Le corps social a donc *appris à apprendre* – ne serait-ce que parce qu'il est passé par

l'université et s'en laisse moins conter. Il a constitué ses propres réseaux de savoir pour affronter pollution locale, épidémie de sida, dégradation de l'environnement, etc. D'autres ont inventé ou redécouvert des pratiques de recherche collectives et non directement propriétaires (4).

RÉVOLUTION COPERNICIENNE

Concevoir ces évolutions ainsi, de façon positive, présente deux avantages. Cela permet d'oublier le cauchemar – un rien paranoïaque – d'un monde qui serait entièrement manipulé par des méchants (5) et deviendrait irrationnel et anti-science. En Europe, on ne note pas de défiance accrue vis-à-vis des sciences et le chercheur du CNRS reste la figure la plus connotée positivement dans les sondages.

Dans le rapport entre science et société, les critiques concernent plutôt des *régulations* – produits et risques techno-industriels –, des attitudes systématiquement *technophiles* – tout ce que la science peut faire doit advenir –, des *valeurs et effets sociaux* qu'induisent ces changements – conséquences des OGM pour la propriété des semences. Mais s'il en est ainsi, pourquoi parler « d'anti-science » ? La science équivaut-elle aux technologies ? Ces critiques ne posent-elles pas de vraies questions ?

Regarder ces évolutions de cette façon offre un deuxième avantage. Cela permet de les considérer comme un atout extraordinaire. La précaution n'est pas « anti-science », le souci du « durable » non plus, la volonté démocratique de choisir sa vie et d'en débattre encore moins ! Dans un monde où la place de la science comme bien public se rétrécit (6), où le droit des brevets et les politiques suivies par nos gouvernants vont toutes dans le sens d'une limitation de ce qu'il est loisible de faire, s'appuyer sur ces nouveautés sociales pour consti-

tuer des contrepoids semble de bonne politique. Voilà la révolution copernicienne qui nous attend : comprendre que le monde a changé – pas seulement en mal – et penser à ceux avec qui de nouvelles créativité peuvent être établies. Et dans la plupart des questions qui importent (7), la solution ne se trouve pas d'abord dans la technique ou la science mais dans le débat public et informé entre citoyens.

QUE FAIRE ?

Un individu ne peut produire de solutions toutes faites mais on peut suggérer que :

- Les universités, mais aussi les agences et organismes de recherche, traitent avec le même sérieux les savoirs et demandes de la « société civile » que ceux des industriels ;
- Les chercheurs essaient de penser et apprennent à anticiper les conséquences de leurs travaux (8) et qu'ils réinventent leurs sujets de recherche et leurs formes de collaboration avec d'autres.

On peut encore proposer que les scientifiques s'approprient les questions compliquées, parlent de principes déontologiques, de biodiversité, etc. et construisent des propositions transversales – avec des juristes et des économistes, sur la politique des brevets par exemple.

On peut envisager qu'ils travaillent avec tous les acteurs sociaux, de façon indépendante, et que leurs résultats soient rendus visibles dans l'espace public. En bref, qu'ils se souviennent qu'ils sont aussi des citoyens faisant le monde avec d'autres qui essaient eux-mêmes de penser des avenir raisonnables.

Un rêve éveillé ? Un peu. Mais praticable. Et vital. Le tout est de commencer. ■

Dominique Pestre

→ Notes/Références

1. Pensez à Greenpeace. 2. Mises en demeure, appels au boycott. 3. Mais faut-il s'en plaindre en régime démocratique ? 4. Face à une privatisation massive dans le monde du logiciel des années 1980 par exemple. 5. Ce qui inclut néanmoins une part réelle de vérité ! 6. Beaucoup voudraient que la science ne soit plus que « pré-technologie ». 7. Quelle agriculture ? Quel développement ? Quelle reproduction ? 8. En incluant des personnes extérieures dans leurs comités scientifiques ?

PIERRE-BENOÎT JOLY, CHERCHEUR À L'INRA

« L'expertise des profanes »

Économiste et sociologue, Pierre-Benoît Joly étudie les dispositifs de participation du public aux choix scientifiques et à l'évaluation des risques. Il s'intéresse aux expériences participatives mises en place en France et en Europe.

Pourquoi étudier l'expertise des profanes ?

→ L'idée de travailler sur « l'expertise des profanes » correspondait à la volonté de tordre le coup d'une idée reçue. On considère généralement que les choix scientifiques et techniques sont trop complexes pour les partager avec des « non experts ». Ces derniers doivent donc être éduqués afin de favoriser l'acceptabilité des innovations technologiques. Contre cette idée reçue, les conférences de citoyens ont montré que les « citoyens ordinaires » ont de véritables compétences qui tiennent à la mobilisation du sens commun, leur expérience de la vie quotidienne et à leur extériorité vis-à-vis des institutions. Dans des dispositifs d'expertise, ils peuvent contribuer de façon décisive à la discussion des cadres – généralement implicites – de la réflexion et à l'ouverture des « boîtes noires » : hypothèses admises par les experts pour pallier le manque de connaissances. Ils mettent donc à l'épreuve les connaissances sur la base desquelles sont pris des choix collectifs. Lorsqu'ils discutent des risques, ils apportent généralement une vision plus large que celle des experts car ils sont préoccupés de la façon dont les dangers vont se manifester dans la vie réelle. Il faut se garder d'idéaliser le rôle des « citoyens ordinaires ». Les savoirs spécialisés, ceux des experts et des parties prenantes, sont évidemment essentiels. Il faut donc concevoir des dispositifs où les différentes compétences et visions du monde associées peuvent interagir pour accroître la robustesse des connaissances et des décisions collectives.

Quelles leçons tirer du débat sur les OGM ?

→ Dans la tradition technocratique française, le moment de l'évaluation et celui de la décision étaient étroitement imbriqués, ce qui ne laissait que peu de place aux délibérations publiques sur la science et la technique. On assiste depuis une quinzaine d'années à une autonomisation des deux sphères – notamment avec la création des agences – qui s'accompagne d'une plus grande transparence de l'expertise. Ce changement fait réapparaître la dimension politique des choix scientifiques et techniques : telle décision vise-t-elle la compétitivité ou la protection de la santé ? Quel monde voulons-nous construire, pour qui ? L'intérêt général ne s'impose alors plus comme une évidence, mais doit être construit dans le débat. L'exemple des OGM montre que, concernant la science et la technique, les formes du débat politique doivent être réinventées.

Constatez-vous un retard français dans la participation du public aux choix scientifiques ?

→ La France est marquée par une forte tradition de représentation politique. Dans ce contexte, les initiatives de participation du public suscitent trop d'espoir ou de critique. Il faudrait banaliser ces trop rares initiatives afin qu'elles trouvent leur juste place dans l'espace public, au côté des débats parlementaires, des mobilisations sociales, des controverses sociotechniques, etc. L'ensemble de ces confrontations, chacune régie par des règles spécifiques, forment le débat public et doivent s'enrichir mutuellement. ■

PRINCIPE DE PRÉCAUTION ET GÉNIE GÉNÉTIQUE

Le débat sur la science s'engage sur l'environnement

La révolution électronique a transformé un monde en voie de globalisation. La représentation de la science omnisciente identifiée à la Raison et au Progrès se trouve ébranlée. Les débats actuels sur sa valeur se sont cristallisés sur l'environnement. Principe de précaution et génie génétique : quel avenir, quelles perspectives ?

DOMINIQUE LECOURT

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE À L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT (P7), PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE L'IRD.

Le monde en voie de globalisation connaît une transformation profonde qui affecte progressivement tous nos modes de vie et nos façons d'envisager l'avenir.

Chacun constate *les faits* qui signalent cette transformation. Au premier chef, ce qu'on peut appeler la « révolution électronique ». Très vite, elle a fait sentir ses effets d'innovation sur les techniques de la finance, les méthodes administratives, la puissance et la diversité des médias, comme sur l'art de la guerre. Par l'architecture et l'urbanisme, elle a transformé notre manière d'habiter la planète.

Par la médecine et les statistiques de santé publique, celle d'habiter notre corps. Elle s'est infiltrée jusque dans notre vie privée et s'est maintenant emparée de nos loisirs par les

industries culturelles. La structure familiale occidentale a dû s'adapter vaille que vaille et le système scolaire n'a pas fini d'en connaître les contrecoups.

Cette révolution électronique contribue puissamment aux progrès contemporains des sciences du vivant et des biotechnologies. Par la voix de ses plus audacieux représentants, l'être humain – ce vivant singulier – s'affirme bientôt capable de « diriger l'évolution » dont il a établi qu'il est lui-même un produit.

Certains penseurs (1) annoncent notre entrée dans l'ère de la *post-humanité*, ou, à tout le moins, dans l'âge de la santé parfaite, de l'abolition de la souffrance, de l'homme réparé et, à terme, de l'immortalité par la grâce de la médecine.

Comment ne pas s'étonner que le senti-

→

→ ment prévalent dans nos sociétés face à l'avenir ne soit pas un franc enthousiasme, mais une peur diffuse, toujours prête à se réveiller sous des formes paniques ?

DESCARTES MIS EN PROCÈS

Finis les hymnes au Progrès qui ont accompagné la révolution industrielle au XIX^e siècle. Descartes est mis en procès parce qu'il a assigné pour mission à l'homme moderne de se rendre, par la science, « comme maître et possesseur de la nature ».

On taxe volontiers de naïveté l'*Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain* rédigée à la hâte par Condorcet à la veille de l'échafaud. On sourit de l'ambition d'Auguste Comte de fonder scientifiquement le Progrès du genre humain comme développement d'un ordre naturel, biologiquement garanti par la structure du cerveau dont on commençait à découvrir les « localisations ».

Qui se risquerait, aujourd'hui, à s'avancer sous la bannière du « scientisme » (2) pour réformer la société ? On a longtemps agi au nom de la science, mais c'était plutôt au nom d'une caricature de l'activité scientifique vivante car cette dernière est bien en peine de fournir d'autres certitudes que provisoires, exposées au processus sans fin du doute méthodique et de la rectification des connaissances.

De cette doctrine, la pensée politique a retenu la célèbre formule saint-simonienne, selon laquelle le progrès serait définitivement accompli dès lors qu'au « gouvernement des hommes » la politique aurait substitué « l'administration des choses ». De là, un idéal de gestion rationnelle dont l'État a su tirer, pendant un temps, d'indéniables bénéfices d'efficacité. Dans la pratique, il s'est, trop souvent, traduit par un art détestable de gouverner les hommes comme des choses. Mais voici que la représentation de la science comme omnisciente, toute-puissante et toute bénéfique se trouve aujourd'hui mise en question. La peur radicale succède à l'optimisme sans rivages. Toute une vision du monde et de l'histoire se révèle ainsi brouillée. La valeur émancipatrice de la science positive – à laquelle on avait

cru pouvoir identifier la Raison pour mieux l'adorer – apparaît illusoire. Pire, la science elle-même semble menacer les plus précieuses des valeurs humaines.

S'il est vrai qu'Hiroshima avait été perçu par quelques philosophes comme un événement de portée métaphysique, cela n'avait pas été sur le champ dans le sens catastrophiste que nous lui attribuons rétrospectivement. Jean-Paul Sartre lui-même avait déclaré et écrit qu'en se montrant techniquement capable de se supprimer elle-même – de se « néantiser » –, l'humanité venait d'atteindre au plus haut degré de sa liberté, son essence même.

C'est un quart de siècle plus tard que les débats sur la valeur de la science se sont engagés au sujet de l'environnement. Publiant en 1979 *Le Principe responsabilité*, Hans Jonas a contribué de façon décisive à conférer à la discussion toute sa portée philosophique. Il propose de combiner une « heuristique de la peur » et une « éthique du futur » fondée sur une acception nouvelle du concept de responsabilité. Selon lui, nous avons, aujourd'hui même, par anticipation, à répondre devant les générations futures des conséquences des actes irréversibles dont la science nous donne les moyens. Visant, au sens strict, les risques potentiels et non avérés, le maintenant fameux « principe de précaution » s'en déduisait aisément.

Comment ne pas souscrire à un « principe de précaution » qui entend, sur la base d'un développement des recherches nécessaires, améliorer la maîtrise humaine des transformations que l'homme fait subir aux phénomènes naturels ? Il incitera notamment à une gestion plus positive des ressources disponibles.

Le développement des « écotecnologies » (3) suscite aujourd'hui l'intérêt – jusque chez les responsables politiques, comme Gordon Brown. Ce secteur est en voie de constituer une nouvelle branche de l'industrie.

Malheureusement, les textes qui régissent notre pays donnent, le plus souvent, à ce principe une tonalité négative, prohibitive : s'abstenir, différer, arrêter, taxer, taxer... Peu s'en faut qu'il n'apparaisse comme un véritable « principe de suspicion » dont on peut

redouter qu'il ne favorise un nouveau progrès dans la judiciarisation de la vie sociale, au bénéfice d'une bureaucratie plus soucieuse de sa propre protection que du bien commun.

LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

Le développement des biotechnologies (4) a maintenant conféré une nouvelle radicalité aux discussions engagées dans les années soixante-dix au sujet de l'environnement. Jürgen Habermas a très bien résumé le thème central du nouveau débat : il s'agit de « *l'avenir de la nature humaine* ».

La puissance du génie génétique va-t-elle nous engager sur la voie d'un « eugénisme libéral » qui porterait une atteinte irréversible à l'autonomie de l'individu humain, annihilant les bases de la liberté individuelle par la sélection parentale des traits de l'enfant à naître ? Ne va-t-il pas ainsi porter un coup fatal au ressort premier de la démocratie ? interroge le philosophe allemand.

Peut-on identifier ainsi la nature humaine à sa part génétique ou biologique sans céder au réductionnisme de ceux-là même qu'on dénonce ? Peut-on assigner, sans plus d'examen, cette nature à l'individu conçu comme un atome social ? Ne convient-il pas de repenser

aujourd'hui la réalité humaine de l'individu hors des schémas anciens ?

Ce que le pouvoir des biotechnologies menace en vérité, ce n'est peut-être ni la nature humaine, ni la liberté individuelle, mais une représentation de cette nature et une idée de cette liberté. Cette conception de la liberté s'est élaborée, pour l'essentiel, au Siècle des Lumières pour justifier scientifiquement la mécanique du contrat social supposé issu de la concurrence universelle d'individus centrés sur eux-mêmes. Peut-être cette conception de l'individu « atomisé » n'est-elle que trop bien entrée dans la réalité, ainsi que l'a suggéré (5) le philosophe Peter Sloterdijk ?

Fascinés et façonnés par le jeu des médias, happés dès leur plus jeune âge par les écrans qui se multiplient à la maison comme au bureau, nos contemporains ne trouvent pas dans ce qui leur est offert en guise de bonheur (6) ce qui leur permettrait – hors de toute addiction – de vivre une vie vivable. « *L'homme ne peut pas vivre selon les critères de la plate utilité* », souligne Pierre Legendre. Il lui faut « une raison de vivre », car « vivre ne suffit pas ». ■

Dominique Lecourt

→ Notes/Références

LECOURT, D. *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences*. 4^e rééd. Paris : PUF, 2006. ISBN 2-130-54499-1.

LECOURT, D. *Dictionnaire de la pensée médicale*. rééd. Paris : PUF, 2006. ISBN 2-130-53960-2.

LECOURT, D. *Contre la peur*. 4^e rééd. Paris : PUF, 2007. ISBN 2-130-56169-1.

1. Pour la plupart issus de l'ingénierie informatique et de la robotique.
2. Comme tant de grands savants sous la Troisième République donnant à ce mot une valeur toute positive.
3. Ou technologies clean.
4. Bientôt complété par celui des nanotechnologies.
5. Dans des textes brillants et ambigus dont *Règles pour le parc humain* publié aux éditions Mille et Une nuits, La petite collection, 2000.
6. La consommation, la forme physique et la prolongation de la vie.

REGARD LITTÉRAIRE SUR LA MÉDICALISATION

Vers une médecine laïque

Au même titre que le regard scientifique, le regard littéraire est connaissance. Ce regard « épistémologique » de la littérature donne à voir et à comprendre la place de la médecine dans la société d'aujourd'hui. Il contribue à désacraliser les croyances en sa puissance.

JEAN-PAUL THOMAS

PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS À L'UIFM DE PARIS-SORBONNE IV.

Comme il existe de la philosophie dans les sciences, la littérature opère des percées philosophiques. Il suffit d'aller y voir. La médecine nourrit aujourd'hui une série d'interrogations philosophiques pour lesquelles la philosophie n'a pas de réponses, et à propos desquelles elle peine à formuler les bonnes questions.

Cette situation tient sans doute au fait que la médecine d'aujourd'hui se situe à un point d'inflexion dont la nature et la portée ne sont pas aisées à déterminer. Les médecins, plus que jamais, ne se contentent plus de soigner : ils prédisent, préviennent, pallient. Le champ de leurs prescriptions s'étend bien au-delà de celui des remèdes. La médecine nous enseigne à nous nourrir bien et à faire de l'exercice, à éviter l'alcoolisme et le tabagisme, à prendre nos dispositions pour se prémunir contre les maladies sexuellement transmissibles.

La médicalisation ne désigne donc pas seulement l'accès aux soins, mais le regard médical posé sur un ensemble de pratiques qui concernent tous les aspects de la vie. Cette médicalisation de l'existence repose sur des principes de plus en plus mal assurés. Jamais la puissance technique de la médecine n'a

été si grande et les médecins, de fait, se mêlent de tout. Mais ils le font parfois à leur corps défendant. De plus en plus souvent, il leur arrive de s'interroger sur les normes de leur action, tant le recours à la seule notion de santé est insuffisant pour l'apprécier et la légitimer à leurs yeux.

La bioéthique marque simultanément l'apogée du pouvoir médical et son inéluctable déclin. Lorsqu'elle ne se limite pas à apporter sa contribution au contrôle social, elle peut jouer un rôle. À la condition qu'il n'appartienne pas aux seuls médecins de fixer les règles de l'alliance et de la filiation ou de donner sens à la nécessité d'avoir à mourir.

Triomphante et régulièrement mise en accusation, partagée entre les prouesses techniques d'une médecine hospitalière réputée insensible à l'humanité douloureuse des patients et les limites de l'écoute bienveillante de ceux-ci par leurs généralistes, la médecine offre l'image troublée d'un art affecté par les progrès rapides et imprévisibles des savoirs qui justifient ses pouvoirs.

De ce trouble, la littérature se fait l'écho. Elle invite à en prendre la mesure en inscrivant les débats contemporains dans leur contexte d'émergence, à relier ces questions

aux tensions souterraines qui président aux relations des hommes et des femmes, à la médecine et aux médecins.

L'UTOPIE DE LA SANTÉ PARFAITE

Dans *Naissance de la clinique*, Michel Foucault s'attachait à reconstituer deux grands mythes nés dans les années qui précèdent ou qui suivent la Révolution, deux rêves isomorphes, « *l'un racontant d'une façon positive la médicalisation rigoureuse, militante et dogmatique de la société, par une conversion quasi religieuse, et l'implantation d'un clergé de la thérapeutique; l'autre racontant cette même médicalisation, mais sur un mode triomphant et négatif, c'est-à-dire la volatilisation de la maladie dans un milieu corrigé, organisé et sans cesse surveillé* ».

Autant dire que l'utopie d'une santé parfaite et le culte de la médecine sont les deux faces d'une même médaille qui finit par s'user. Nous commençons à comprendre que les deux rêves évoqués par Foucault ne sont que des rêves, que la médecine ne peut conférer un sens à notre existence et qu'elle n'est pas à penser sous le signe d'une maîtrise théorique et technique du vivant imminente.

Depuis plus d'un siècle, des œuvres littéraires questionnent cette mythologie et font écho aux préoccupations et aux attentes de chaque patient, c'est-à-dire – à un moment ou à un autre – de chacun d'entre nous.

Recourir à l'histoire ou à la sociologie n'est pas inutile pour comprendre la place de la médecine dans la société d'aujourd'hui. Analyser, par exemple, la longue conquête du monopole de l'exercice de la médecine, les bouleversements des hiérarchies entre médecine clinique, expérimentale et sociale ou la féminisation du corps médical. Mais ces transformations exigent d'être mises en perspective, et la subjectivité réfléchie, méditante de

certain romanciers (1) apporte des esquisses déjà fort travaillées.

LE MIROIR DES ROMANS

Donnons-en seulement deux exemples. *Docteurs* (2) d'Erich Segal évoque les études médicales à la faculté de Harvard dans les années 1960. Les étudiants s'instruisent des retombées thérapeutiques des progrès de la biologie contemporaine. Au passage, Segal pose une question triviale : les progrès de la médecine sont-ils parallèles à ceux de la mécanique automobile ? Tout le livre est une réponse à cette question d'une portée épistémologique en réalité immense. Elle permet de penser l'efficacité de la médecine. Efficacité indiscutable, mais dont la nature et la portée sont manquées lorsqu'un discours triomphaliste vient dissimuler le fait que la médecine la plus scientifique constitue un acte de résistance contre des forces qui excèdent la fragile humanité et non le lieu d'une technicité triomphante. Prenons un autre exemple, celui du discours médical sur les femmes et sur la contraception. *Le Docteur Pascal* de Zola ou le *Journal d'une femme en blanc* d'André Soubiran laissent affleurer les limites de la normalisation médicale de la vie des femmes. L'inaptitude de la médecine à donner sens à la vie se lit dans son échec à gouverner la vie des femmes.

Les écrivains d'aujourd'hui ne tournent pas la médecine en dérision. Ils décrivent le décalage entre ce que nous attendons de la médecine et ce qu'elle peut apporter. Ils nous conviennent moins à la désillusion qu'à la désacralisation. Ils dessinent des attentes plus raisonnables à l'égard d'une médecine elle-même moins aliénée à sa proche image, à ses propres rites. Ils repèrent et circonscrivent l'émergence d'un mouvement vers une médecine laïque. ■

Jean-Paul Thomas

→ Notes/Références

1. Dont certains, comme Jean Reverzy, Jean-Christophe Rufin ou Martin Winckler sont également médecins.
2. Publié à New York en 1988 et traduit en français l'année suivante.

NUCLÉAIRE, SANTÉ PUBLIQUE ET EXPERTISE INDÉPENDANTE

« La réaction du pouvoir évolue toujours entre surdité et contestation »

De disciplines différentes, ces chercheurs CNRS partagent une expérience de l'expertise indépendante. Spécialisée en physique nucléaire, Monique Sené a participé à informer les riverains des centrales. Henri Pézerat a reçu le prix June Hancock pour sa contribution à la lutte pour l'interdiction de l'amiante.

HENRI PÉZERAT¹, MONIQUE SENÉ²

1. DIRECTEUR DE RECHERCHE HONORAIRE AU CNRS.

2. DIRECTRICE DE RECHERCHE HONORAIRE AU CNRS, SYNDIQUÉE AU SNCS.

Quel est votre rôle de chercheur et comment vous trouvez-vous expert ?

→ **Henri Pézerat** : On se retrouve expert d'une part parce que l'on a ou l'on est supposé avoir une compétence dans tel ou tel domaine, d'autre part parce que l'on accepte de se placer dans des situations conflictuelles. Qui dit expertise dit contre-expertise et donc conflit. Il existe deux types d'expert en fonction du choix préalable du camp dans lequel on va se retrouver à l'occasion du conflit. Il y aura ainsi, inévitablement, une part de subjectivité dans la réalisation de l'expertise avec d'un côté ceux qui, *a priori*, se placeront toujours du côté des autorités, quelles qu'elles soient, et ceux qui n'accepteront pas de transiger sur ce que leur dicte leur conviction sur le sujet en débat.

→ **Monique Sené** : Je suis physicienne avec une spécialité en physique nucléaire/physique des particules. C'est la raison pour laquelle j'ai été interpellée, avec d'autres chercheurs, par

des citoyens en 1974, année du démarrage du programme de construction des 58 réacteurs nucléaires actuels. EDF devait prospecter pour trouver les 19 sites nécessaires. Ni EDF, ni le CEA ne voulaient répondre aux questions des futurs riverains. Aidés par des agents EDF, CEA et des enseignants-chercheurs, des chercheurs CNRS ont accepté de faire cette information, après expertise du dossier. Il est alors apparu la nécessité de créer un groupe de scientifiques (cf. encadré).

→ **Henri Pézerat** : Le fait d'être chercheur vous facilite grandement l'acquisition de la compétence nécessaire pour intervenir comme expert mais dans un domaine qui restera limité. À moins, comme Allègre, de s'attribuer une compétence universelle. Dans mon cas, je n'ai pas choisi mais plutôt accepté d'être « expert ». Du fait de mes connaissances, je considérais que j'avais une responsabilité sociale dans quelques domaines relevant, en général, de

la santé publique. Je l'ai fait à titre personnel, et non comme représentant d'un organisme, pour apporter une visibilité sur des problèmes graves que d'aucuns s'obstinent à dissimuler.

→ **Monique Sené** : Dans le domaine du nucléaire, les conditions d'obtention des documents, de dialogue avec les officiels ont été très difficiles jusqu'en 1979, année du premier accident aux États-Unis – centrale de Three Mile Island. Elles s'améliorent depuis 1986, année du deuxième très grave accident – Tchernobyl. La mise en place en 1982 d'un groupe d'experts pluralistes – exploitants, autorité de sûreté, experts officiels, syndicalistes et experts associatifs – a permis l'accès aux documents et une analyse plus critique des dossiers. Il a fallu attendre 1998 pour obtenir la création du groupe radioécologie du Nord Cotentin – impact de l'usine Cogema la Hague sur les enfants en bas âge. 2004, celle du groupe d'expertises pluralistes autour des mines d'uranium. L'accès aux documents s'est amélioré mais il reste encore du chemin. Il est prôné la participation des citoyens mais le dialogue demeure difficile et la prise en charge des demandes des riverains laisse à désirer.

Dans quelle mesure avez-vous un pouvoir ?

→ **Monique Sené** : J'ignore si les experts indépendants (pluralistes) ont un pouvoir, d'ailleurs serait-ce bon ? La loi relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire permet l'accès à la documentation, organise le travail des commissions locales d'information et crée un Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire. Mais, même s'il est admis qu'il faut une expertise autre que celle des organismes officiels et des exploitants, rien ne permet d'affirmer qu'el-

le a un pouvoir. Il faut que les citoyens puissent se réapproprier les dossiers grâce à cette expertise indépendante. Faire discuter, dialoguer des citoyens est passé dans les mœurs, entendre et prendre en compte est toujours « en rade ».

→ **Henri Pézerat** : Le pouvoir de l'expert est limité. La cause qu'il est amené à défendre a d'autant plus de chances de l'emporter qu'elle sera relayée par un mouvement social, associatif ou syndical par exemple. Pour moi, la notion de pouvoir est une fausse bonne question. Les vraies questions concernent l'indépendance, la compétence et la recherche d'une alliance avec un mouvement social.

Avez-vous des moyens de contrôle de l'exercice de votre expertise ?

→ **Monique Sené** : Le fait d'être dans une instance ou de réaliser une contre-étude doit toujours être soutenu par des associations, des citoyens. Leurs questions, leurs prises de position sont le complément indispensable d'une participation. Il faut à la fois être dedans et dehors pour se faire entendre et surtout être écouté. La participation aux instances officielles comme le Haut Comité ou le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs permet de faire inscrire des questions, de les faire traiter et *in fine* de faire transiter l'expression citoyenne. Mais « contrôler » ? Il ne faut pas se leurrer.

→ **Henri Pézerat** : Il est essentiel de solliciter, parmi les personnes dont vous respectez la compétence, des avis et des critiques de vos propres expertises. En d'autres termes, il est important de rechercher et d'accepter un contrôle sur les avis que vous pouvez être amené à émettre. La difficulté étant, parfois,

→

Nucléaire : l'expertise au service des riverains des centrales

Un groupe de chercheurs du CNRS s'est créé en 1974 pour informer, après expertise des dossiers, les riverains des centrales nucléaires. Constitué en association, il s'est formé sur la base d'un appel « pour l'arrêt du programme tant qu'il n'y aurait pas eu une consultation des citoyens ». Des analyses collectives sont réalisées bénévolement par les chercheurs. À partir de 1990, les commissions locales d'information financent certaines expertises : analyses des dossiers de sûreté des réacteurs, des incidents, etc. Ce groupe ne compte plus aujourd'hui qu'une quarantaine de membres.

→ de trouver des interlocuteurs suffisamment compétents pour pouvoir apporter la critique attendue.

Comment le « pouvoir » détourne-t-il ou élimine-t-il votre expertise ?

→ **Monique Sené** : Éliminer non, mais ignorer oui. Il faut arriver à faire de l'expertise avec des fonds pluralistes, ne pas accepter de clauses de secret pour la diffusion du rapport. Réclamer la documentation, l'accès aux divers dossiers scientifiques est la voie. Et elle n'est pas facile. Pour demander un dossier, il faut connaître son existence. La seule restriction recevable sera liée à la diffusion des dossiers : on peut accepter d'avoir un accès sous confidentialité. Mais hors de question de réaliser une expertise dont on ne peut pas mettre les résultats au grand jour.

→ **Henri Pézerat** : J'accepte ou je m'autosaisis d'une « expertise » dans la mesure où je considère que la question relève d'un problème de société, de santé publique ou de santé au travail. Dans de tels cas, la réaction du « pouvoir » est toujours une réaction d'autodéfense, évoluant, selon les échos médiatiques, entre la surdité et la contestation avec recours à des experts institutionnels. Une pratique fréquente, habituelle du « pouvoir » est celle de récupération douce des contestataires avec, à la clef, des décorations : légion d'honneur, contrats dits de recherche, etc. Bien sûr dans de tels cas, très fréquents, le pouvoir veille à ce que les personnes en cause conservent une certaine image de contestataires.

Existe-t-il une expertise indépendante ?

→ **Monique Sené** : Cette expertise indépen-

dante reste limitée parce qu'elle n'est pas prise en charge par le CNRS ou l'Université. Dans ces organismes, des équipes ont des contrats avec les industriels. Du coup, l'ensemble des laboratoires ne peut plus faire d'analyses critiques sans risquer une coupure de crédits. Il faut donc que les organismes acceptent d'avoir des unités d'expertises. Ce type d'analyse pluraliste et généraliste ne doit (ne peut) pas être confié à de jeunes chercheurs. Ils sont trop pointus dans leurs domaines de compétences.

→ **Henri Pézerat** : L'expertise indépendante est rare car elle se paie cher. Comme chercheur (CNRS, INSERM), on ne peut, par exemple, recruter de jeunes collègues qui pourraient assurer la relève. Les équipes et les thèmes de recherche qui dérangent meurent avec les départs en retraite. Dans les expertises sur le médicament, par exemple, des experts officiels auprès des tribunaux se voient retirer ce titre si leur avis porte atteinte aux intérêts de multinationales de la pharmacie. Dans certains laboratoires, des chercheurs sont mis au placard s'ils expriment publiquement leur avis, fruit d'une expertise sur un sujet comme les OGM. Ou même se retrouvent licenciés car ils condamnent – en toxicologue conscient de sa responsabilité – la large diffusion d'une certaine classe de produits chimiques [cf. André Cicoella, président-fondateur de la Fondation sciences citoyennes, NDLR]. Pour que l'expertise indépendante se développe, il est important qu'apparaisse une forte demande sociale d'une recherche publique en prise avec la réalité sociale, et non plus seulement soucieuse de coller avec telle ou telle discipline à la mode au plan international.

Rapport Lepage : un statut de protection pour le lanceur d'alerte

Le rapport de Corinne Lepage remis début février à Jean-Louis Borloo propose de « protéger les lanceurs d'alerte ». À la suite de son alerte, celui-ci ne pourrait faire l'objet d'aucune mesure de représailles, licenciement ou autres. Pour les chercheurs publics, une disposition interdisant toute sanction directe ou déguisée devrait être introduite dans le statut de la fonction publique. Le rapport recommande également de créer une « Haute autorité de l'expertise » en charge du traitement des lancements d'alerte, avec obligation de confidentialité. Le rapport formule en tout 88 propositions pour restaurer la confiance de la société dans l'information environnementale.

Rapport consultable : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_lepage_cle542921.pdf

Que pensez-vous des expériences d'expertise citoyenne comme la CRIIRAD ?

→ **Monique Sené** : Nous avons commencé sur dossier parce qu'en 1974 nous n'avions aucun moyen et qu'il fallait s'approprier les connaissances. En 1986, il est apparu nécessaire de pouvoir faire des mesures dans l'environnement pour intervenir avec encore plus d'efficacité. Il est donc né deux structures : la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) et l'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest). Permettant une étude des dossiers et une surveillance envi-

ronnementale, ces laboratoires étoffent l'arsenal pour obliger les officiels à dialoguer. Les démarches vont dans le même sens et se complètent : réappropriation des dossiers, intervention citoyenne dans le suivi de santé et d'environnement. Il n'en demeure pas moins que la vie de ces laboratoires est précaire au moins autant que celle des experts indépendants.

→ **Henri Pézerat** : Je ne pense que du bien de ces expériences. C'est dommage que nous n'ayons pas l'équivalent dans les domaines autres que le nucléaire. ■

Propos recueillis par **Laurent Lefèvre**

LOBBY DU SEL

Pierre Meneton gagne son procès

Le tribunal correctionnel de Paris a débouté, jeudi 13 mars, le Comité des salines de France de ses poursuites en diffamation contre Pierre Meneton, chercheur à l'INSERM.

LAURENT LEFÈVRE

« *Le doute est le sel de l'esprit* ». En relaxant Pierre Meneton poursuivi pour diffamation par le Comité des salines de France, le tribunal correctionnel de Paris a dû méditer cette pensée du philosophe Alain.

Les propos incriminés remontent à mars 2006. Dans une interview au mensuel *TOC*, Pierre Meneton avait déclaré que : « *Le lobby des producteurs de sel et du secteur agroalimentaire industriel est très puissant. Il désinforme les professionnels de la santé et les médias.* » Pierre Cattan, l'auteur de l'article (1) et Arnold Champremier, directeur de publication, ont également été relaxés.

TENTATIVE D'INTIMIDATION

Le Comité des salines de France n'en est pas à sa première tentative d'intimidation. En avril 2006, ce regroupement de principaux producteurs français de sel avait écrit au directeur général de l'INSERM. Dans une lettre plutôt salée, il l'invitait « à prendre à l'égard de ce chercheur extravagant les sanctions qui s'imposent et de publier un communiqué marquant clairement que l'Inserm se désolidarise de ses allégations concernant les accidents cardiovasculaires. » Dénonçant ces menaces, Pierre Meneton déplore le bilan de ces accidents en s'appuyant sur des études internationales. « *L'excès de sel provoque en France une centaine de morts par jour soit quelques dizaines de milliers par an* », constate-t-il. Cet excès généralisé qui touche 90 % de la population favorise l'hypertension et les maladies cardiovasculaires. Cette surconsommation provient pour plus des trois quarts du sel caché que les industriels de l'agroalimentaire incorporent dans les aliments (2).

En 2002, l'AFSSA a recommandé une baisse de la consommation de sel de 20 % sur 5 ans (3). En 2007, malgré des signes encourageants, l'Agence de sécurité sanitaire des aliments constate que la consommation de sel des Français reste supérieure à ses préconisations (4). « *Cela fait plus de 20 ans qu'un lobby du sel fait de la désinformation sur le lien entre l'excès de sel et les effets délétères sur la santé [...] alors que des dizaines de publications scientifiques disent le contraire* », a rappelé Pierre Meneton devant le tribunal.

Notes et références

1. Scandale alimentaire : sel, le vice caché, *TOC*, mars 2006. 2. Le sel incorporé dans les aliments manufacturés fournit près de 80 % des apports quotidiens selon l'AFSSA. Le sel ajouté à l'eau de cuisson ou aux plats représente 1 à 2 g par jour, soit seulement 10 à 20 % de ces apports. 3. Rapport sel : évaluations et recommandations (2002). 4. D'après l'étude INCA 2 (étude individuelle et nationale sur les consommations alimentaires).

SANTÉ PUBLIQUE

« L'AFSSA réalise une expertise indépendante »

Les avis des experts de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) sont rendus publics. Ils s'appuient, la plupart du temps, sur une expertise collective. L'AFSSA dispose de la possibilité d'auto-saisine. Rencontre avec l'un de ses membres.

PATRICK MONFORT

DIRECTEUR DE RECHERCHE AU CNRS, MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNCS.

Dans quel cadre exercez-vous une fonction d'expertise ?

→ **Patrick Monfort** : J'ai exercé cette fonction au sein du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) et aujourd'hui à l'AFSSA qui a repris, en partie, ses attributions. Les experts du CSHPF étaient nommés par le ministère de la Santé. Ceux de l'AFSSA sont désignés par une procédure de sélection après appel à candidature. Son conseil scientifique entérine, notamment sur CV, la candidature des futurs membres – scientifique, consultant ou agent d'un service public – de ses comités d'experts spécialisés (CES). Je fais partie du CES eaux.

Comment se déroule cette expertise à l'AFSSA ?

→ Elle s'exerce essentiellement à travers des saisines du ministère de la Santé qui souhaite une expertise sur tel ou tel sujet. L'AFSSA transmet cette « commande » au CES concerné. Pour chaque saisine, le CES désigne 2 à 5 rapporteurs ou, selon l'importance du sujet, un groupe de travail auquel des experts

extérieurs peuvent être invités. Les dossiers et avis des rapporteurs sont ensuite examinés en séance plénière du CES. Après débat, ses membres rendent un avis en fonction de leurs connaissances, avis discuté et rédigé collectivement. Il ne s'agit pas de l'avis d'une seule personne qui imposerait son point de vue, ce qui serait dangereux. Mais bien d'une expertise collective rendue par des experts de différentes spécialités. Cependant, le découpage actuel du cycle de l'eau au sein de deux unités d'expertise – l'AFSSA et l'AFSSET – peut poser problème. Il nuit à une vision intégrative prenant en compte l'ensemble de ses usages : boisson, irrigation, baignade, milieu récepteur d'effluents polluants...

Avez-vous des moyens de contrôle de la suite donnée aux avis ?

→ L'avis du CES est transmis à la direction qui élabore et publie celui de l'AFSSA. Mis en ligne sur son site Web, tout le monde peut en prendre connaissance. Ce n'est qu'un avis d'expertise sur un dossier, et non une décision de gestion. Heureusement ! Ce rôle

relève de la partie décisionnelle – ministère ou instances concernées. Pour les autorisations de dispositifs, de procédés ou de matériels, les experts jugent sur le dossier fourni par le pétitionnaire. Ce dernier est seul responsable de l'éventuelle mauvaise qualité des données qu'il transmet. Les experts doivent s'exprimer sur la question et les éléments qui leur sont soumis. Ils n'ont pas à contrôler ce qui est fait ou pas. Chacun ses responsabilités ! En cas de décision contraire à l'avis – ce qui arrive rarement en santé publique –, le pouvoir politique en assumerait les conséquences. Il s'en garde bien aujourd'hui et évite de se retrouver en porte-à-faux.

Cette expertise est-elle indépendante ?

→ Je considère que le CES de l'AFSSA réalise une expertise indépendante. L'AFSSA est indépendante dans sa manière de fonctionner et dans la façon dont les experts travaillent. Agence gouvernementale, l'AFSSA est un service public, ce qui garantit cette indépendance. Ses experts sont, en géné-

ral, fonctionnaires. Ce statut leur permet de ne pas être soumis à des groupes de pression, notamment d'intérêts privés. Ces groupes existent bien sûr. Ils tentent d'intervenir mais l'expertise collective préserve de tels dérapages. Pour moi, il y a autant d'indépendance dans l'expertise d'une association que dans celle des agences publiques comme l'AFSSA.

Qu'est-ce qui permet de garantir cette indépendance ?

→ Il faut que les experts travaillent d'une façon collective avec un débat contradictoire et que l'avis d'expertise formulé soit rendu public. Pour un système d'expertise comme l'AFSSA, il faut une capacité d'auto-saisine. Cette possibilité existe actuellement. Elle donne la liberté de rendre un avis sur un sujet qui nous semble important. Sans auto-saisine, les avis seraient limités aux « commandes » du ministère qui cadre la demande d'expertise que l'on doit rendre. ■

Propos recueillis par Laurent Lefèvre

Image positive des acteurs impliqués dans la science. Pour chacun de ces acteurs impliqués dans la science et la technologie, pensez-vous qu'il a un effet positif sur la société (en %) ?

	Union européenne*	France
Chercheur public**	88	87
Associations de consommateurs	86	88
Scientifiques dans l'industrie	85	79
Industrie développant de nouveaux produits	81	74
Organisations environnementales	80	78
Citoyens impliqués dans les débats science-technologie	78	80
Autorités publiques évaluant les risques	78	78
Commission européenne	75	79
Autorités publiques	73	78

[Source : Eurobarometer 225, Social values, Science and Technology, Commission européenne, juin 2005].
* Moyenne des 25 États membres. ** Scientists in university.

L'EXPERTISE COLLECTIVE

Expression de la communauté scientifique

L'expertise collective doit permettre d'établir la synthèse de l'état des connaissances scientifiques en incluant une appréciation des doutes et une description circonstanciée des controverses.

JEAN-LUC MAZET

CHARGÉ DE RECHERCHE AU CNRS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SNCS.

La définition des choix scientifiques et technologiques et la gestion de leurs conséquences pour l'environnement et la santé occupent une place croissante dans le débat public. Il est indispensable de mieux appréhender les liens complexes entre l'état des connaissances scientifiques et la prise de décisions politiques. Dans ce contexte, la nécessité du débat contradictoire marque la limite de l'expertise individuelle et appelle à l'élaboration d'expertises collectives.

Le champ scientifique caractérisé par la controverse et de larges incertitudes et celui du politique qui doit limiter la prise de risques entrent en relation dans ce processus d'expertise. Il convient donc de bien distinguer le rôle du scientifique et celui du politique.

Les experts, avant tout des scientifiques, ont pour rôle d'établir la synthèse de l'état des connaissances scientifiques en incluant une appréciation des doutes et une description circonstanciée des controverses. Il revient aux citoyens, aux pouvoirs publics et aux autres acteurs sociaux de prendre des décisions selon les procédures démocratiques, sauf à entretenir l'illusion dangereuse d'un « gouvernement des scientifiques ».

La procédure d'expertise collective comporte plusieurs étapes : la reformulation de la question en accord avec le demandeur, la constitution du groupe d'experts sur la base de leur compétence et de leur indépendance, la recherche bibliographique, l'analyse, la synthèse et la rédaction du rapport, les recommandations éventuelles qui doivent rester dans le champ scientifique, par exemple des pistes de recherche.

L'expertise collective a été mise en place à l'INSERM en 1993 sous la forme d'un bureau de l'expertise collective, transformé en 1995 en service commun de l'INSERM. Depuis 1994, plus de cinquante expertises collectives ont été réalisées à la demande de plusieurs ministères notamment de la Santé, des caisses d'assurance maladie, des mutuelles, de la Direction générale de la santé ou de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

En 2006, une expertise portant sur le *Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent* a été fortement contestée. Depuis, une évaluation objective du bilan de l'expertise collective s'impose d'autant plus que le CNRS a fait des propositions pour la création d'un tel dispositif.

Il serait préjudiciable de perdre les acquis de l'expérience d'expertises collectives au moment où la société demande d'être partie prenante des choix scientifiques et technologiques. Il est donc indispensable de comprendre les raisons d'une dérive et de réfléchir aux procédures permettant d'assurer la légitimité des avis scientifiques.

Dans le cas de l'expertise citée, les lacunes les plus évidentes ont concerné le choix du groupe d'experts qui comportait uniquement des spécialistes de la santé. Des disciplines et des champs de recherche portant sur la question des normes sociales n'étaient pas représentés – sociologues, philosophes, historiens, sciences de l'éducation, éthique. Cette absence a eu pour conséquence majeure de maintenir l'ambiguïté sur la définition du « trouble des conduites ». La question aurait dû être reformulée dans un sens suffisamment précis pour délimiter le domaine scientifique concerné. D'autres faiblesses peuvent être notées. La tendance à n'envisager qu'un des aspects du problème a focalisé le groupe d'experts sur la recherche d'un consensus, plutôt que sur la mise en évidence des divergences d'interprétation. Les recommandations ont

débordé le champ scientifique des pistes de réflexion pour se placer sur un registre prescriptif. L'expertise a pu alors être utilisée par des politiques pour légitimer un projet de loi sur la prévention de la délinquance dont les motivations étaient totalement indépendantes du résultat de l'expertise.

Malgré plusieurs succès dont la mise en évidence de la dangerosité de l'amiante, le dispositif d'expertise de l'INSERM n'a pas pu éviter une sérieuse dérive. Consulté en 1995, le conseil scientifique avait pourtant insisté sur la nécessité de la mise en place d'un *comité d'orientation* indépendant du groupe d'experts et du service commun d'expertise. Il avait demandé que ce comité soit chargé d'examiner l'ensemble des opérations des expertises collectives. Il est impératif qu'un tel comité soit indépendant de l'administration et placé sous l'autorité d'un conseil scientifique, fort de sa légitimité acquise lors de son élection par la communauté scientifique. C'est la condition d'une médiation adéquate entre les connaissances scientifiques et leur appropriation par les citoyens et leurs représentants. ■

Jean-Luc Mazet

Responsabilité du scientifique, attentes des citoyens et besoin de recherche.

Approuvez-vous les propositions suivantes (en %) ?

	Union européenne*	France
Les politiciens devraient s'appuyer davantage sur les conseils des experts scientifiques	73	77
Le grand public est suffisamment impliqué dans les décisions concernant la science et les technologies	20	16**
Si une nouvelle technologie pose un risque non identifié, son développement devrait être arrêté même s'il a des avantages évidents	51	65
Les scientifiques et le progrès technologique aideront à soigner les maladies (sida, cancer, etc.)	88	90
La science et la technologie rendent nos vies plus faciles, plus confortables et en meilleure santé	78	73
La science et la technologie sont responsables de la plupart de nos problèmes environnementaux actuels	57	61
Les chercheurs scientifiques qui font avancer la connaissance devraient être financés par le gouvernement	76	86***
L'Union européenne devrait la financer davantage	59	66
La recherche fondamentale n'est pas essentielle pour le développement des nouvelles technologies	22	21****
En respectant les règles d'éthique, les scientifiques devraient être libres de mener les recherches qu'ils souhaitent	73	85*****

[Source : Special Eurobarometer 224, Science and Technology Fieldwork, Commission européenne, juin 2005]. *Moyenne des 25 États membres. **69 % désapprouve : 1^{er} ex aequo (58 % d'Européens). *** 1^{er} ex aequo avec Suède. ****52 % désapprouve (50 % d'Européens). *****2^e après Chypre (89 %).

COMPRENDRE LES ENJEUX SCIENTIFIQUES

Quelle formation et quelle culture pour le citoyen ?

L'enseignement des sciences à l'école doit permettre d'introduire chez l'apprenant une disponibilité, une ouverture sur les savoirs, une curiosité d'aller vers ce qui n'est pas évident ou familier.

ANDRÉ GIORDAN

DIRECTEUR DU LABORATOIRE DE DIDACTIQUE ET ÉPISTÉMOLOGIE DES SCIENCES, UNIVERSITÉ DE GENÈVE.

La question du contenu de l'enseignement des sciences constitue un des problèmes majeurs de l'éducation scientifique à l'école – collège et lycée compris.

Les programmes actuels n'ont jamais été élaborés en direction d'un (futur) citoyen. L'étude des circulaires montre que les savoirs mis en avant privilégient une liste de connaissances, le plus souvent factuelles. Fruit de multiples et savants compromis entre les spécialités, elles ont toujours été sélectionnées et formulées pour un (futur) universitaire en sciences.

La plupart des directives décrivent la formation scientifique en introduction pour l'oublier ensuite. Cette formation scientifique est composée comme un poème à la Prévert où tout est situé sur le même plan : « *adopter une démarche d'investigation, faire preuve d'esprit critique pour résoudre un problème scientifique ; réaliser des manipulations, des montages expérimentaux simples, des mesures, des élevages, des cultures ; utiliser des outils divers : loupe à main ou binoculaire, microscope, ordinateur, instruments [...]* » (1). Sans une vraie formation, avec peu de

moyens d'accompagnement, celle-ci se réduit à quelques rituels en classe qui suggèrent aux élèves une fausse idée de la science.

Quant à la culture, elle n'est nulle part. Une somme de notions éparses enchaînées sans suite et traitées à la va-vite faute de temps ne peut faire Culture. D'autant plus que les programmes de physique s'arrêtent aux savoirs de 1904, ceux de biologie n'ont plus de colonne vertébrale !

Cet enseignement conduit à des apprentissages ponctuels qui, le plus souvent, découragent ou dégoûtent les élèves. Les concepts abordés sont coupés des interrogations qui leur donnent sens, sans lien avec l'éthique et le contexte social et surtout sans moments d'épistémologie.

QUE FAIRE FACE À UNE TELLE SITUATION ?

Il ne s'agit plus de se lamenter. Il nous faut aujourd'hui repérer des solutions durables pour les soumettre à la représentation nationale (2). Au préalable, quatre questions, au moins, sont à débattre.

Comment prévoir une formation opératoi-

re pour un futur citoyen qui sera encore « aux affaires » dans 30 ou 60 ans ? Les savoirs scientifiques évoluent très rapidement. De multiples champs de recherche ont émergé au cours de ces dix dernières années – supraconducteurs, fractales, biotechnologies, nanotechnologies, etc. Des changements considérables de concepts sont apparus dans de nombreux domaines – immunologie, biologie moléculaire, physique des fluides. Les connaissances techniques ou informatiques ont, elles, radicalement muté. Qu'advient-il des modèles actuels dans les prochaines années ? N'oublions pas qu'il y a 20 ans, il paraissait indispensable d'apprendre le « basic » ou « l'assembleur » !

En suivant jusqu'au bout ce raisonnement, la priorité n'est plus d'enseigner les sciences pour elles-mêmes, pour ce qu'elles sont. Au travers des sciences et des techniques, il s'agit d'introduire chez l'apprenant une disponibilité, une ouverture sur les savoirs, une curiosité d'aller vers ce qui n'est pas évident ou familier.

Développer une attitude scientifique, moteur d'une soif d'apprendre en permanence, apparaît plus important qu'une somme de notions. Celles-ci deviennent vite obsolètes. N'importe-t-il pas, avant tout, de former des citoyens curieux, critiques, créatifs, confiants en eux, aptes à débattre des enjeux sociaux et qui ont envie de chercher ? En fait, des esprits ouverts capables de s'interroger sur le monde ou sur eux-mêmes.

S'approprier des démarches d'investigation prend également une place prépondé-

rante. Le futur citoyen doit pouvoir maîtriser l'information et notamment savoir la trier, mettre en œuvre des observations, des enquêtes, des démarches expérimentales. Il doit pouvoir pratiquer l'argumentation, dont la modélisation et la simulation.

À mesure que les sciences et les techniques modèlent tous les aspects de nos sociétés, l'utilité et l'opérationnalité des savoirs scientifiques et techniques augmentent en parallèle (cf. encadré). Comment gérer cette progression considérable du flux de connaissances ? Les savoirs s'accroissent de façon exponentielle. Ils ont été multipliés par deux en huit ans en chimie, en dix ans en médecine.

Peu importe ces chiffres qui peuvent prêter à quelques discussions, le fait global demeure. Il ne sera pas sans conséquence pour le système éducatif. Va-t-on augmenter le nombre de sujets à traiter (3) d'un facteur équivalent ? Va-t-on décider d'intégrer de nouvelles sous-disciplines dans les cursus ?

Introduire chez l'apprenant, au travers des sciences et des techniques (4), un autre regard sur l'univers et la société qui l'entoure se révèle prioritaire. Il faut changer sa mentalité en introduisant de nouveaux paradigmes. Quelques « grands » concepts pourraient servir d'organiseurs ou de régulateurs de la pensée. Ces « bases » devraient être choisies pour recouper les multiples informations. Elles doivent également permettre au futur citoyen de se repérer et de renouveler son imaginaire.

Comment relever encore le défi de la complexité, de l'incertitude et de l'aléatoire ? Et comment aborder les questions de santé, de

→

Développement des connaissances, experts et citoyens : la dépossession du savoir s'installe

Cette interrogation sur les savoirs du citoyen devrait dépasser le secteur scolaire. Plus la connaissance se développe, plus elle devient parcellisée, ésotérique et réservée, en définitive, à un nombre limité d'individus. Dans une société qui se complexifie, un nombre chaque jour plus grand de décisions se prennent au nom de cette rationalité scientifico-technique. Les commissions d'experts suppléent, de plus en plus souvent, le pouvoir politique. Or les compétences des experts s'exercent au mieux sur un domaine chaque jour plus limité et s'accompagnent... d'une large incompétence sur le reste. Dans un tel contexte, plus la politique devient scientifique, plus la régulation démocratique de la société régresse. L'individu perd l'accès à la connaissance et le citoyen, le droit à la décision. La dépossession du savoir s'installe alors progressivement dans les sociétés industrielles.

→ développement durable ou de citoyenneté quand la science est impliquée (5) ? Aujourd'hui, il apparaît d'abord « utile » de saisir des interactions, des interdépendances entre les nombreux éléments de systèmes complexes. Il s'agit souvent d'envisager et de dépasser les contradictions, de clarifier les synergies, de réguler des antagonismes. Il est indispensable de percevoir comment les systèmes s'auto-organisent.

UNE AUTRE APPROCHE DES SCIENCES

Dans ce contexte, l'analyse classique s'avère trop limitée et parfois obsolète. Elle consiste à disséquer les « choses », les « phénomènes », pour en comprendre les parties les unes après les autres – la connaissance du tout en découlant. De nouvelles approches de type systémique ne doivent-elles pas être promues de toute urgence ? Dans le même temps, il ne s'agit plus seulement de résoudre des problèmes mais d'apprendre à les poser. Ce que nous nommons la « pragmatique » paraît également un outil indispensable du bagage de base du futur citoyen.

Comment envisager une appropriation optimale de ces finalités potentielles par tous les citoyens ? Les idées sur l'apprendre ont été reformulées à la suite d'un ensemble de travaux issus des sciences cognitives, de l'intelligence artificielle, de l'épistémologie et surtout de la didactique. L'école n'est plus le lieu unique d'acquisition de connaissances. Les mass-media, l'informatique, la télématique révolutionnent les modes d'information et de formation. Il est regrettable que les seules stratégies éducatives mises en avant (6) soient encore les *Hands-on* (7) et l'éducation basée sur la découverte (8). Ces deux pratiques restent trop réductrices pour faire naître une culture scientifique et technique. D'autres démarches ont été tentées avec succès en Europe. Elles introduisent une approche transversale des sciences tout en gardant un regard disciplinaire. Elles intègrent l'histoire, l'épistémologie et l'éthique. Dommage qu'elles ne soient pas plus partagées. Sans doute, l'éducation scientifique devrait-elle commencer par faire Histoire. ■

André Giordan

→ Notes/Références

GIORDAN, A. *Une autre école pour nos enfants ?* Paris : Delagrave, 2002. ISBN 2-206-08621-2.

GIORDAN, A. *Apprendre !* Paris : Belin, 1998. ISBN 2-7011-2456-5.

GIORDAN, A., DE VECCHI, G. *L'enseignement scientifique, Comment faire pour que « ça marche » ?* Paris : Delagrave, 2002. ISBN 2-206-08471-6.

GIORDAN, A., GUICHARD, F., GUICHARD, J. *Des idées pour apprendre.* Paris : Delagrave, 2002. ISBN 2-206-08317-5.

COQUIDE-CANTOR, M., GIORDAN, A. *L'enseignement scientifique à l'École Maternelle.* Paris : Delagrave, 2002. ISBN 2-206-08619-0.

1. *Compétences communes aux disciplines scientifiques et technologiques devant être acquises à la fin du collège*, ministère de l'Éducation nationale, 2006.

2. Pour nous, les programmes devraient résulter d'un choix du Parlement. Actuellement, le ministre de l'Éducation nationale les définit après une préparation dans des commissions cooptées. L'Assemblée nationale et le Sénat se sont simplement interrogés sur la baisse des effectifs en sciences.

3. Et par là le nombre d'heures de cours.

4. Qu'il n'est pas question de laisser purement et simplement tomber.

5. Et elles sont chaque jour plus nombreuses, des OGM aux clonages.

6. Cf. le rapport de la commission présidée par Michel Rocard remis à la Commission européenne en 2007 : « L'enseignement scientifique aujourd'hui : une pédagogie renouvelée pour l'avenir de l'Europe ».

7. Les expériences des *Hands-on* aux États-Unis, de la main à la pâte en France sont fondées sur le principe d'enseignement de la méthode d'investigation.

8. Inquiry-based science education (IBSE) : enseignement des sciences basé sur la démarche d'investigation.

LOISIRS SCIENTIFIQUES ÉDUCATIFS POUR LES JEUNES

Les Francas, acteurs de pratiques de découverte scientifique et technique

Les activités de découverte scientifique et technique donnent aux jeunes des clefs essentielles pour la construction citoyenne, l'autonomie et l'émancipation.

HERVÉ PRÉVOST

CHARGÉ DE MISSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES FRANCAS : ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE – ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT.

Les sciences et les techniques sont quotidiennement au cœur d'enjeux de société fondamentaux : communication, transport, développement durable, alimentation, agriculture, énergies, eau, santé, climat, météorologie... Elles souffrent pourtant d'une représentation négative qui provoque souvent une attitude de rejet. Or, une société la plus démocratique possible – celle pour laquelle nous militons – ne peut accepter d'exclure une grande partie de ses membres des savoirs et connaissances de pointe. L'obscurantisme a toujours été l'ennemi du progrès et du « vivre ensemble ».

Les centres de loisirs ne dérogent pas à la règle. Les activités de découverte scientifique, technique et industrielle n'y sont pas assez présentes. Ces pratiques portent pourtant de façon exemplaire les valeurs éducatives du

projet des Francas et de l'éducation populaire. Elles visent à accompagner, à donner envie d'apprendre aux enfants et aux adolescents des clefs essentielles pour la construction citoyenne, l'autonomie et l'émancipation.

La diversité des actions qu'elles proposent permet de consolider les savoirs et les connaissances des jeunes, de manière complémentaire à l'enseignement scolaire. Pour les Francas, ces activités représentent un enjeu éducatif essentiel. Il s'agit ni plus ni moins d'alphabétisation scientifique. Acteur singulier au croisement de la culture scientifique et de l'éducation populaire, la fédération nationale des Francas (1) agit depuis 40 dans ce domaine auprès des jeunes. Ces activités sont notamment développées dans les centres de loisirs de son réseau qui couvre l'ensemble du territoire. Les Francas participent également à des

→

40 000 jeunes lanceurs de microfusées : objectifs découverte et démarche expérimentale

Plus de 40 000 jeunes participent annuellement à un réseau de lanceurs de microfusées animé par Planète Sciences et les Francas dans le cadre de leur convention de partenariat. Cette activité est un outil idéal pour les initier aux techniques de l'aérospatial et aux lois de l'aérodynamique, tout en pratiquant une démarche expérimentale. Ces fusées peuvent s'élancer à 150 mètres d'altitude avant de redescendre au sol sous parachute. À base de balsa et de carton, elles sont propulsées par un micro-moteur mis en œuvre par un animateur habilité sous la tutelle du CNES. Le réseau assure des formations de formateurs et d'animateurs, diffuse le matériel nécessaire à la fabrication, anime des clubs et organise des campagnes de lancement.

→ opérations comme les Exposciences au travers du collectif français des associations d'éducation populaire œuvrant pour une culture scientifique et technique pour tous (2). Ils animent des projets nationaux ou territoriaux, le plus souvent en partenariat avec des associations de culture scientifique et technique (3). Par exemple, dans le cadre du protocole de coopération avec l'AFA, les centres de loisirs sont invités à participer aux Nuits des étoiles juniors (8 au 10 août 2008) ou encore, entre la Fête de la science 2008 et la Fête de l'Internet 2009, à s'engager dans la troisième édition nationale du Cyber rallye scientifique.

Les initiatives menées par les animateurs, les organisateurs et les jeunes démontrent que ces activités sont accessibles, ludiques et passionnantes (cf. encadré). Il reste à multiplier les espaces et les occasions d'éveiller la curiosité, de provoquer l'étincelle, le plaisir de la découverte, la satisfaction dans la réalisation

de projets coopératifs pour que les sciences et techniques deviennent réellement accessibles au plus grand nombre. Le partenariat entre associations et le soutien des organismes professionnels sont indispensables pour réaliser ce projet ambitieux. ■

Hervé Prévost

→ Notes/Références

1. La Fédération nationale des Francas agit, depuis 1944, pour la promotion de l'éducation dans le temps libre des enfants et des adolescents. Elle compte 50 000 bénévoles présents sur le terrain au sein de 82 associations départementales. Son action concerne un million de jeunes et d'animateurs chaque année : www.francas.asso.fr
2. www.cirasti.org
3. Comme Planète Sciences www.planete-sciences.org, l'Association française d'astronomie (AFA) www.afa-net.fr, des centres de cultures scientifiques techniques et industriels (CCSTI) ou l'AMCSTI www.amcsti.fr

LES PETITS DÉBROUILLARDS

Une expérience de vulgarisation scientifique

En relation avec le monde de la recherche, l'association Les Petits Débrouillards propose aux jeunes des activités scientifiques basées sur le jeu. Pour plus d'informations : www.les-petitsdebrouillards.org

CHRISTOPHE LABEL

RESPONSABLE COMMUNICATION.

Les Petits Débrouillards proposent au public des activités scientifiques et techniques basées sur le jeu, la découverte et le questionnement. Ils s'adressent tout particulièrement aux enfants et aux jeunes. Créée en France en 1986, cette association se situe dans la continuité d'un mouvement associatif né en 1981 au Québec. Ses actions s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire. Elles visent à mettre à disposition de chacun des clés de

compréhension d'un monde en perpétuelle évolution. Cette volonté de développer l'esprit critique et de partager le savoir par le biais des sciences répond à une éthique de progrès social et individuel.

L'abondance et la complexité croissante des informations et des notions qui sont offertes quotidiennement au grand public rendent d'autant plus légitime et nécessaire une médiation comme celle que peuvent proposer les Petits

Débrouillards. Elle s'illustre par une pratique de terrain en constante croissance. Grâce à ses 2 000 animateurs, ce sont près de 500 000 bénéficiaires qui participent, chaque année, à un projet scientifique au sein de l'association.

Les collaborations entre les Petits Débrouillards et le monde de la recherche sont nombreuses et diverses. Les laboratoires de recherche trouvent auprès de cette association une connaissance des publics, des compétences pédagogiques et une capacité d'adaptation intéressante qui leur permettent de promouvoir leurs travaux. Ce lien conduit à des actions telles que :

- Les Rencontres CNRS jeunes Sciences & citoyens réunissant, à Poitiers, une centaine de chercheurs de toutes disciplines et 500 jeunes européens de 18 à 25 ans – étudiants ou engagés dans la vie active.
- L'opération « Explorateurs des mers » menée en partenariat avec le CNRS et particulièrement les chercheurs de la station biologique de Roscoff.
- L'animation du jeu « Les voyages dans l'invisible », avec le CNRS et l'UFR physique astroparticule et cosmologie.
- Le travail de conception d'ateliers sur le thème des pôles avec le CNRS et l'Institut Pierre-Simon Laplace.

Des partenariats avec les laboratoires et les universités permettent d'établir le lien entre les jeunes et l'univers de la recherche scientifique. La rencontre se réalise à travers la visite de sites ou en invitant un chercheur à partager son expérience et la passion de son métier.

Initiée par le ministère des Affaires étrangères, l'opération « Allons en France » a permis, en 2007, de faire connaître le monde de la recherche à 180 jeunes venus de 45 pays. Ils ont pu visiter le département électronique et physique de l'Institut national des télécommunications, le Génopole, le synchrotron SOLEIL, l'Institut de génétique et microbiologie d'Orsay, le laboratoire de l'accélérateur linéaire-ACO, le parc botanique de Launay et être accueillis à l'École polytechnique. ■

Christophe Lebel

Avec l'association Tous Chercheurs

Les lycéens expérimentent les sciences pour mieux les comprendre

Le laboratoire Tous Chercheurs-Hippocampe hébergé sur le campus de Marseille-Luminy accueille, chaque semaine, une classe de lycéens. Encadrés par des chercheurs et des doctorants, ces lycéens réalisent leurs expériences dans les conditions d'un laboratoire de recherche.

CONSTANCE HAMMOND

DIRECTRICE DE RECHERCHE À L'INSERM, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION TOUS CHERCHEURS.

Comment faire réaliser des expériences de sciences par les lycéens dans des conditions proches de celles d'un laboratoire de recherche avec un équipement performant et moderne ? Chaque lycée ne pouvant s'offrir une plate-forme expérimentale performante, mutualiser les moyens semble la solution. Sur le campus de Marseille-Luminy, l'association Tous Chercheurs a décidé d'installer un espace dédié aux lycéens dans un institut de recherche INSERM (1). Ce laboratoire Tous Chercheurs-Hippocampe (2) s'inspire du laboratoire pour jeunes créé sur le campus de l'université hébraïque de Jérusalem (3). Chaque semaine, une classe de lycée de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient avec son professeur pour réaliser des expériences de biologie ou biologie-physique. Organisés depuis janvier 2004, ces stages se déroulent sur trois jours consécutifs (4). Les thèmes abordés correspondent aux programmes scolaires afin de ne pas ajouter de connaissances à apprendre. Leur but : inciter les lycéens à réfléchir selon une démarche scientifique pour leur faire comprendre comment se produisent et se discutent dans les laboratoires de recherche les résultats qui leur sont enseignés. La nouveauté ne vient pas tellement du fait d'expérimenter mais de la façon dont se déroulent ces expérimentations.

Pour cela, nous nous sommes donné le luxe d'un encadrement resserré – un tuteur pour 6 ou 8 lycéens – et la souplesse du temps et de l'espace – 200 m². Nous avons parié sur la motivation des lycéens à auto-construire leur travail expérimental et à fonctionner en groupe. À son arrivée, la classe est divisée en quatre. Un thésard ou un chercheur confirmé encadre chaque groupe préalablement établi par le professeur. Les lycéens sont tout d'abord mis face à une observation. Par exemple pour le stage dans le domaine de la génétique, ils observent des animaux naturellement fluorescents.

Ils disposent de toute une matinée pour établir une observation complète et proposer des sujets de recherche. Ils explorent toutes les pistes qui leur semblent bon de suivre. Le tuteur qui les encadre guide leur réflexion, répond à leurs questions mais n'impose aucune démarche. Avec l'accord des lycéens, les groupes expérimentent sur quatre aspects différents du sujet.

Les lycéens commencent leurs expériences la première après-midi. Ils les poursuivent pendant le deuxième jour et la troisième matinée. Ils apprennent à réaliser des expériences-contrôles et à discuter leurs résultats en continu. Si les expériences n'ont pas donné de résultats interprétables, ils les recommandent. À la fin, nous mélangeons les groupes pour qu'ils se racontent ce qu'ils ont fait et réalisent un poster récapitulatif. Ils exposent ce travail à un chercheur du domaine.

Notes et références

1. L'Institut de neurobiologie de la Méditerranée (INMED U901 INSERM). 2. www.touschercheurs.org. 3. Belmonte science center for youth : <http://belmonte.org.il/heb>. 4. Les stages sont gratuits mais les lycées ont à leur charge le transport et l'hébergement si nécessaire. Nous sommes subventionnés par l'INSERM, le CNRS, le ministère (DRRT), la région PACA et la ville de Marseille.

MANIFESTE

La raison, la recherche scientifique et l'avenir de la planète

Ce manifeste a été rédigé par Hélène Langevin-Joliot et Édouard Brézin à l'initiative de l'Union rationaliste. Il peut être signé en ligne : www.union-rationaliste.org/index.php/Manifestes/Manifeste.html

L'aventure humaine ne saurait être dissociée du rôle fondamental de la raison. Cet exercice d'une fonction critique fondée sur le libre examen du réel, s'il est indispensable à la science, l'est tout autant pour faire progresser la démocratie.

Le rôle de la science et la notion même de progrès sont aujourd'hui contestés. Beaucoup reconnaissent que le progrès scientifique a contribué à rendre possible l'allongement considérable de l'espérance de vie et l'amélioration du niveau de vie moyen dans les pays développés, et dans une moindre mesure dans le reste du monde. Mais ils constatent aussi que le développement de l'économie que ces progrès ont permis n'a pas fait disparaître l'inacceptable misère qui est encore le sort de tant d'êtres humains, qu'un gaspillage des ressources et des atteintes de plus en plus graves à l'environnement l'ont accompagné. Nous savons désormais que l'avenir de la planète est en question et que l'on ne peut plus poursuivre aveuglément le modèle de développement qui a jusqu'ici servi de référence. La situation exige des changements profonds dans les priorités économiques comme dans les comportements. Elle exige aussi, avec la prise en compte du principe de précaution, celle du principe de progrès ouvrant la voie aux découvertes futures.

Le progrès scientifique n'entraîne pas automatiquement celui de la société, mais il en est plus que jamais une condition nécessaire.

On ne saurait agir efficacement face aux problèmes d'environnement mondiaux, aux endémies, aux menaces de pandémie ou au sous-développement sans des efforts pour mieux comprendre notre monde, alors que certains voudraient que les chercheurs aient pour seul rôle de répondre aux préoccupations immédiates des institutions, des entreprises ou de la société. Nous appelons les communautés scientifiques à s'impliquer plus fortement dans les réflexions collectives et les actions à engager pour l'avenir de la planète. Elles sont les mieux placées, dans un effort international, pour établir et actualiser régulièrement les bilans de connaissances acquises et pointer celles à approfondir. Nous appelons à mobiliser sans frilosité les technologies disponibles, à en développer de nouvelles, à développer les débats démocratiques sur les choix à effectuer pour permettre la transition nécessaire vers un développement durable assurant une meilleure qualité de vie.

Il n'y aura pas de contribution significative de la France à de tels objectifs sans un nouvel élan à la recherche scientifique. Une politique de recherche ambitieuse ne peut réussir qu'en s'appuyant sur l'initiative des chercheurs dans les universités comme dans les centres de recherches publics ou privés, en leur donnant la parole et en les libérant du fardeau d'une bureaucratie envahissante, en soutenant vigoureusement la recherche fondamentale dans sa diversité. L'histoire montre

que c'est de celle-ci que surgissent les applications de la science les plus novatrices. Des avancées réelles face aux défis posés par la préservation de l'environnement appellent de même une vision à long terme du développement de nos connaissances, sur la nature et sur les sociétés humaines, combinant projets finalisés et exploration de domaines sans rapports directs avec les préoccupations immédiates.

Les sociétés modernes ont des besoins croissants de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens, mais elles ont aussi impérativement besoin de citoyens formés à l'esprit et aux méthodes de la science. Nous appelons à agir pour changer une situation où la science et la recherche n'ont aucune place ou une place très réduite dans la culture générale, y compris celle des élites intellectuelles et politiques. L'enjeu est aussi important pour la démocratie que l'alphabétisation en d'autres temps. Un objectif majeur de l'enseignement, scientifique en particulier, devrait être de promouvoir l'esprit critique, la curiosité et la rigueur de raisonnement illustrés par les processus de recherche. C'est le moyen de préparer les esprits à reconnaître et rejeter les fausses sciences, de faire reculer les tentations obscurantistes et le développement d'un relativisme pernicieux. Si la science se remet perpétuellement en question, cela ne saurait

signifier qu'elle efface l'œuvre du passé, elle la transforme et l'enrichit.

Nous défendons l'apport des Lumières et récusons les offensives spiritualistes en science. On ne saurait réduire celle-ci à ses aspects utilitaires en oubliant sa valeur culturelle, en sous estimant ou même en niant le rôle émancipateur du progrès des connaissances. Il n'y a pas de culture humaniste moderne sans intégration des apports de ces progrès au mouvement historique des idées, de la morale et de l'éthique. Il n'y a pas de culture humaniste moderne sans intégration des valeurs de la laïcité : la laïcité est un puissant facteur d'unité entre des citoyennes et des citoyens, croyants ou incroyants, confrontés aux mêmes difficultés, appelés à se construire un même avenir. C'est un garant du refus d'endoctrinement des esprits, de l'indépendance de la recherche scientifique par rapport aux tabous religieux ou autres, une référence pour celle des moyens de communication et des médias, une garantie essentielle pour la liberté d'expression.

Nous appelons à réhabiliter le rôle de la raison dans son exercice critique. Nous appelons à une refondation des rapports de la science et de la société, au développement de la culture scientifique dans la culture générale et à la défense de la laïcité comme garantie du respect des droits de l'homme et de la liberté de penser. ■

Premiers signataires du manifeste

SÉBASTIEN BALIBAR

Directeur de Recherche au CNRS

JEAN-MICHEL BONY

Membre de l'Académie des sciences

PIERRE BEREST

Directeur de recherche à l'École polytechnique

MICHEL BLAY

Directeur de recherche au CNRS

JACQUES BOVERESSE

Professeur au Collège de France

ÉDOUARD BRÉZIN

Professeur émérite, université Pierre et Marie Curie, membre de l'Académie des sciences

MICHEL BROUÉ

Directeur de l'Institut Henri Poincaré

ROLAND DOUCE

Professeur émérite, université Joseph Fourier, membre de l'Académie des sciences

CHRISTIAN DUMAS

Professeur à l'ENS - Lyon, membre de l'Académie des sciences

GÉRARD FUSSMAN

Professeur au Collège de France

MAURICE GOLDMAN

Membre de l'Académie des sciences

ROBERT GUILLAUMONT

Membre de l'Académie des sciences

SERGE HAROCHE

Professeur au Collège de France, membre de l'Académie des sciences

JEAN ILIOPOULOS

Directeur de recherche émérite

au CNRS, membre de l'Académie des sciences

PIERRE JOLIOT

Professeur honoraire au Collège de France, membre de l'Académie des sciences

JEAN-PIERRE KAHANE

Professeur honoraire à l'université Paris XI, membre de l'Académie des sciences

PHILIPPE KOURILSKY

Professeur au Collège de France, membre de l'Académie des sciences

HÉLÈNE LANGEVIN-JOLIOT

Directrice de recherche honoraire au CNRS

MICHÈLE LEDUC

Directrice de recherche au CNRS

LA PENSÉE ANTI-68

Un essai dénonce ses paralogismes

Depuis quarante ans, de nombreuses voix se font entendre pour attribuer tous les maux de notre société au mouvement de Mai 1968. Dans un livre magistral, *La pensée anti-68, essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*, Serge Audier démonte les faux-semblants à l'origine de ces discours.

FRANÇOIS BOUILLON

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE PHILOSOPHIE, MEMBRE DU BUREAU NATIONAL DU SNESUP.

«*À quoi sert la philosophie ?*», demandent parfois, voire souvent, les élèves aux professeurs chargés de l'enseigner. Comme ontologie fondamentale, la philosophie n'est pas faite pour savoir comment se manient les couteaux et les fourchettes aurait pu répondre Martin Heidegger. Et pourtant, la philosophie sert au moins à deux choses.

Forger des concepts pour penser des problèmes fondamentaux de l'existence constitue sa première fonction. Les philosophes importants créent des concepts même si ceux-ci ne sont pas nécessairement des mots nouveaux. La deuxième grande tâche de la philosophie consiste à distinguer les notions, à déplier les plis des amalgames, à délier les nœuds de la pensée et à relier les fils des raisonnements, à délimiter l'ordre du réel et celui des idées. En ce sens, elle est avant tout précision.

Le livre de Serge Audier consacré à « la pensée anti-68 » émerge, sans nul doute, à cette seconde exigence. Du crible critique de ce travail philosophique, il en ressort un tableau impressionnant de toutes les bêtises écrites, depuis quarante ans, sur le legs de 68.

La chasse ouverte aux contempteurs de Mai 1968 l'est à droite comme à gauche. Elle vise tout autant des individus qui font métier de l'écriture que des « institutions » ou des courants de pensée. Pour les personnes, Régis Debray, Luc Ferry et Alain Renaut, Alain Fin-

kielkraut, Blandine Barret-Kriegel, Marcel Gauchet, Pierre-André Taguieff... figurent au tableau d'honneur. Pour les « institutions » ou courants de pensée, le Parti communiste français et ses leaders, la droite traditionaliste et l'ultra-droite, le libéralisme et même une tendance de l'extrême gauche se retrouvent en bonne place.

Cette constellation forme le caractère pluriel de la pensée anti-68 dont Serge Audier écrit qu'il faudrait l'appeler la « *pensée anti-68 plurielle* ». Par-delà la diversité de points de vue philosophiques ou politiques, les dénonciateurs se rassemblent sur un dénominateur commun : Mai 1968 aurait été le temps, le moment, de la mise à mort culturelle des « mœurs traditionnelles ». Cette libération des mœurs permettant enfin le plein déploiement du capitalisme.

Selon les pamphlets d'horizons divers, cette abolition des mœurs traditionnelles porte différents noms : nihilisme, individualisme, narcissisme, postmodernisme, égalitarisme niveleur, débauche hédoniste, « jeunisme », destruction de l'autorité, discrédit de la « valeur travail », perte du sens de la hiérarchie, mépris pour « l'excellence », ruine de la citoyenneté, mort de la culture, destruction de l'école, ruine de la nation...

Tout au long de son ouvrage, Serge Audier établit le relevé minutieux des opérations de pensée perverses, à l'origine de la dénoncia-

tion du legs de 68 : déni de la réalité, décontextualisation, dépolitisation, diversion, construction métaphysique, caricatures, confusions. La force de sa démonstration vient du démontage systématique de ces faux raisonnements qui, selon les auteurs, prennent différentes formes.

RÉGIS DEBRAY

Modeste contribution aux discours et cérémonies officielles du dixième anniversaire de Régis Debray constitue un exemple de choix de ces raisonnements boiteux, véritables paralogismes. La thèse de ce livre publié en 1978 soutient que le sens caché qui traverse Mai 1968 en France est un travail de mise en adéquation des mœurs à une économie capitaliste déjà à l'œuvre dans notre pays. Mai 1968 serait le coup d'accélérateur de l'histoire comblant le retard de mœurs archaïques, authentiques entraves au libre épanouissement du capitalisme.

En d'autres termes, Mai 1968 a permis de dépasser la contradiction entre la modernité de l'économie capitaliste et le caractère rétrograde des mœurs. Ce travail de l'histoire s'est fait à l'insu des acteurs de Mai, pantins d'un processus dont ils accouchaient mais qui allait à l'inverse de leurs intentions de mise en question du capitalisme. Bref, Mai 1968 ouvrirait grande la porte de l'américanisation de la société française.

Pour défendre une telle thèse, invalide lorsqu'on analyse scrupuleusement le sens historique de Mai 1968 et les conflits qui ont été au cœur de la société française depuis, Debray construit un devenir de l'Amérique imaginaire, «*fantasmatique*» selon l'expression d'Audier. L'Amérique aurait été dominée par une vague de laisser-faire tant au niveau des mœurs que de l'économie.

Dans la réalité, ce qui a caractérisé le devenir de l'occident sous la houlette américaine, c'est bien un mouvement de retour à l'ordre : moralité personnelle, famille, ordre, valeur du travail dur et bien fait, patriotisme. Et il en est de même en France. «*Et le discours du futur président de la République, en 2007, concentre toutes les idées de la Modeste contribution. Rien d'étonnant à cela, puisque le conseiller qui a rédigé cette diatribe anti-68, H. Guaino, se disait, de longue date, très proche des idées de R. Debray*», en conclut Audier [1].

Régis Debray occupe une place centrale dans le dispositif de la pensée anti-68. Mais la déconstruction des écrits et thèses des autres auteurs et courants de pensée à laquelle se livre Serge Audier demeure indispensable pour comprendre la complexité de cette pensée, à la fois une et multiple. Y compris lorsque ce dernier pointe que Raymond Aron fait, en quelque sorte, figure d'exception. Malgré ses critiques vis-à-vis de Mai 1968, celui-ci a bien perçu que ce mouvement avait exprimé une exigence de *participation* «*inséparable de la mise en question permanente des hiérarchies, de la division des tâches et des organisations*», relève Audier, avec la rigueur intellectuelle qui le caractérise [2].

Par-delà ce démontage des critiques, Serge Audier cherche à dégager ce qu'il appelle : «*les sédimentations positives de Mai 1968 tant sur le plan des pratiques que dans le champ de la création intellectuelle*». C'est l'objet de sa conclusion qui, à ce titre, représente bien plus qu'un épilogue. Il s'agit d'une ouverture vers la définition d'une «*nouvelle politique démocratique*» à laquelle les travaux de Castoriadis, de Gorz, de Lefort ont apporté les premières pierres. Gageons que Serge Audier complétera l'édifice. ■

→ Notes/Références

AUDIÉ, S. *La pensée anti-68 : essai sur les origines d'une restauration intellectuelle*. Paris : La Découverte, mars 2008. ISBN 2-707-15337-0.

1. Ibid., p. 107.

2. Ibid., p. 364.

Jean-Jacques Chevrie

(1930-2008)

Jean-Jacques Chevrie est docteur en médecine, en 1962, après un internat qui s'est déroulé principalement en pédiatrie et en néonatalogie. Interne également à l'Hôtel-Dieu (Paris), dans le service où sont expérimentées les premières dialyses, il sera durablement marqué par le drame des jeunes femmes souffrant d'insuffisances rénales aiguës *post-abortum* – fréquemment mortelles – drame dont il est alors le témoin. De 1963 à 1968, il est assistant-chef de clinique dans les services de neurologie pédiatrique de l'hôpital Necker-Enfants malades et de l'hôpital Saint-Vincent de Paul. À ce titre, il a fait partie d'une des premières équipes spécialisées dans la réanimation en neurologie de l'enfant.

Entré à l'INSERM en 1969, il définit comme thème principal de sa recherche les épilepsies de l'enfant. Ses travaux vont porter, notamment, sur les états de mal épileptique de l'enfant et leurs conséquences neurologiques et cognitives, sur les spasmes infantiles et leur traitement hormonal, sur le syndrome de Lennox-Gastaud, les épilepsies myocloniques, les épilepsies focales de l'enfant, et sur les hémiplésies acquises. Il a donné toute sa valeur à une recherche clinique dont il savait qu'elle était indispensable, irremplaçable, et devait être maintenue au plus haut niveau. La formation dont il avait bénéficié de la part de Daniel Schwartz et de son équipe – dont on sait le rôle qu'elle a joué pour l'introduction de la statistique médicale et de l'épidémiologie en France – puis la collaboration amicale avec les membres de cette même équipe ont été essentielles pour sa démarche.

Selon ses pairs, par les travaux qu'il a menés, reconnus internationalement, il a largement contribué – à une époque cruciale, où les connaissances restaient encore fragmentaires – à la compréhension de l'épilepsie.

Il était membre de la Société européenne de neurologie pédiatrique et a siégé au bureau de cette société. Il a fait partie du comité de lecture de la revue *Epilepsia*.

Syndiqué au SNCS dès son entrée à l'INSERM, il y a milité activement et souvent passionnément, y trouvant le sens de la solidarité et des possibilités d'analyse critique et d'intervention en matière de politique de la recherche. Il a été pendant plusieurs années membre du bureau de la section nationale INSERM du syndicat. Il faisait preuve dans sa démarche militante d'une grande exigence qu'il appliquait aux autres et au moins autant à lui-même. Une de nos camarades du bureau INSERM rappelait récemment sa « capacité d'indignation » ! ■



Jeunesse déviante et justice, XIX^e-XX^e siècles (Europe, Amérique, Russie)

Dossier [page 6]

Les ravages de la
« modernisation »
universitaire
en Europe

Histoire sociale, recherche & engagements [page 158]

Quels « combats pour l'histoire » aujourd'hui ?

par Christophe Charle, Université de Paris-I
Entretiens avec J.-L. Fournel (SLU),
B. Monthubert (SLR), J. Fabbri (SNESup-FSU)
et P. Giovannini (univ. Florence)



Biographie & groupe social [page 210]

Les délégués à la protection de l'enfance,
en Belgique

par Aurore François, Université Catholique de Louvain
**Biographies verticales : pour une histoire
sociale des alpinistes**
par Pietro Causarano, Université de Florence

LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

Individuel (25€) Institutionnel (50€) Prix au numéro : 8€

(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP)

Institution :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

**Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :
SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex.**

ADHÉSION

66 % de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.



M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire à votre domicile

EPST : CEMAGREF CNRS INED

INRA INRETS INRIA

INSERM IRD LCPC

EPIC (précisez) :

Autre organisme (précisez) :

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission scientifique spécialisée :

Grade : Échelon : Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUELEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). **Chèque** à l'ordre du SNCS ou CCP 13904 29 S PARIS. • **Auprès du trésorier** de la section locale • **À la trésorerie nationale** : sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 61.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS : <http://www.sncs.fr/IMG/pdf/Bulletinadhesion2007.pdf>

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand — 92195 Meudon Cedex

Tél. : 01 45 07 58 70 — Télécopie : 01 45 07 58 51

Courriel : sncs@cnrs-bellevue.fr

CCP SNCS 1390429 S PARIS — www.sncs.fr

FORMULAIRE 2007/08

ADHÉSION
 RENOUELEMENT
 MODIFICATION



M^{me} M^{lle}

Nom

Prénom

Tél. (domicile/portable)

Établissement & Composante

Année de Naiss.

Tél./Fax (professionnel)

Discipline/Sec.CNU

Catég./Classe

Unité de Recherche (+ Organisme)

Courriel (très lisible, merci)

Adresse Postale (pour Bulletin et courriers)

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. **L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Date + Signature

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis — 75010 Paris

Tél. : 01 44 79 96 10 — Télécopie : 01 42 46 26 56

Courriel : accueil@snesup.fr

www.snesup.fr

PROGRAMME
CASDEN



PROGRAMMER
SON ÉPARGNE
POUR MIEUX
CONSOMMER



CASDEN
BANQUE POPULAIRE



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

 J'épargne.

 Je gagne des Points.

 J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

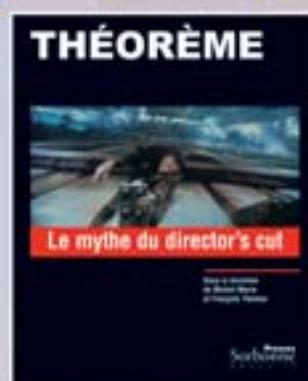
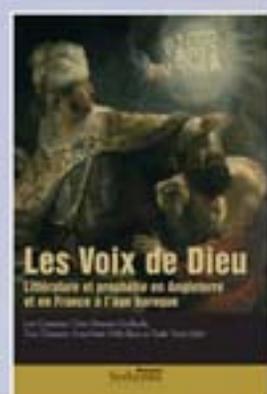
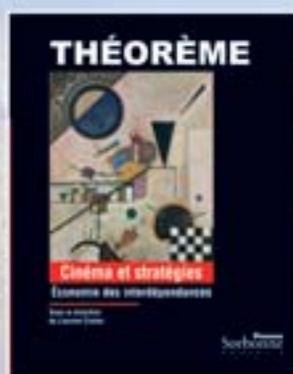
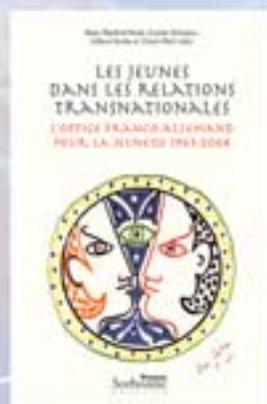
Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans pousser à la consommation, la CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous auprès de votre **Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche** coordonnées disponibles sur www.casden.fr

CASDEN
BANQUE POPULAIRE

Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La Sorbonne nouvelle l'archipel du savoir



Presses Sorbonne Nouvelle

Monde anglophone Monde hispanophone Monde lusophone Études germaniques
Études hongroises Études italiennes Littérature française Littérature comparée
Sciences du langage Traduction Regards économiques Espace européen
Cinéma Théâtre Communication, information, médias

RESTEZ INFORMÉS AVEC LA LETTRE D'INFORMATION DES PSN SUR

<http://psn.univ-paris3.fr>

Vente des ouvrages par paiement direct sur site sécurisé

La Boutique des Cahiers

8 rue de la Sorbonne - 75005 Paris
Tel : (33-1) 40 46 48 02 - Fax : 01 40 46 48 04
Courriel : psn@univ-paris3.fr

Diffusion **CiD**

131 boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Tél. : (33-1) 53 10 53 95
Fax : (33-1) 43 54 80 73

